

SUR REILHAC

INFORMONS NOUS



N°13

2001

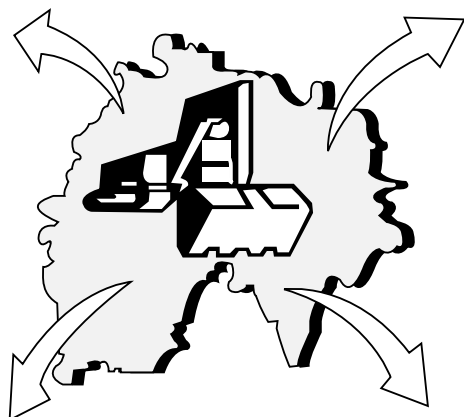
Ets GRENIER BRICO 4

Décoration d'Extérieur
POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ
FERS - TOLES - MATERIAUX
GRAINS - ALIMENTS BETAIL
SABLE - GRAVETTE
sur place ou livré
sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 06 54

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	<i>P1</i>
<i>Elections du 11 mars 2001</i>	<i>P2</i>
<i>L'administration de la commune</i>	<i>P3</i>
<i>Fonctionnement des services - Etats civil</i>	<i>P4</i>
<i>Utilisation de la Salle Polyvalente</i>	<i>P5</i>
<i>Au fil des réunions du conseil municipal</i>	<i>P6-10</i>
<i>Budget 2001</i>	<i>P11-13</i>
<i>Visite des élus Communautaires</i>	<i>P14-15</i>
<i>Travaux</i>	<i>P16-17</i>
<i>Les services de l'Etat en visite à Reilhac</i>	<i>P18</i>
<i>BM 2001 : Vœux 2002</i>	<i>P19</i>
<i>Bonne retraite Josette.....</i>	<i>P 20</i>
<i>Centre Communal d'Action Social.....</i>	<i>P21</i>
<i>La Vie à l'École.....</i>	<i>P22-23</i>
<i>La Quille Reilhacoise</i>	<i>P24</i>
<i>Le Téléthon.....</i>	<i>P24</i>
<i>Comité des fêtes</i>	<i>P25</i>
<i>Les Associations</i>	<i>P26-31</i>
<i>Club Canin Cantalien.....</i>	<i>P32</i>



sa-TPA

Société Anonyme de Travaux Publics et Agricoles

Las Plagnes - 15250 REILHAC - Tél. 04 71 47 35 25 - Fax. 04 71 47 28 12

Mot du Maire



Une nouvelle fois, le Conseil Municipal et moi-même, nous vous adressons nos remerciements sincères pour la confiance que vous

nous avez renouvelée en mars dernier.

Comme pour les mandats précédents nous mettrons tout en œuvre pour réaliser nos engagements.

Le dossier qui nous tient le plus à cœur est bien sûr celui de la Maison de Retraite, dossier sur lequel nous travaillons depuis des années en collaboration étroite avec notre Conseiller Général, Jacques MARKARIAN ; outre les Communes du Canton, le projet est conforté aujourd'hui par l'adhésion des Communes de St-Cernin, Marmanhac, Ayrens, Tournemire, Laroquevielle, Freix-Anglards.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir, début 2002, le terrain de Mme MARGOTON, épouse BERNARD, ce qui portera à près de 5 hectares notre réserve foncière.

En même temps, cette acquisition nous permettra d'agrandir l'espace sportif et de loisirs, et de poursuivre l'urbanisation du Centre-Bourg.

L'adhésion de cinq nouvelles communes à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2002 fait franchir un nouveau pas à l'intercommunalité dans le bassin d'Aurillac.

Avec 56 000 habitants, 60 % de la richesse fiscale, un budget égal à la moitié de celui du Département, Aurillac Communauté devient une structure incontournable pour le développement du Bassin d'Aurillac et du Département. REILHAC prend sa part de travail et de responsabilité au sein de cette communauté.

La Commune, cellule de base, conserve son identité et toute la politique de proximité. Au cours de l'année 2001, nous avons apprécié la venue du Sous-Préfet, du Président du Conseil Général, du Président d'Aurillac Communauté, témoignage de l'intérêt qu'ils portent à notre commune et aux sollicitations des élus. Ces rencontres sur le terrain permettent de mieux cerner les besoins de la commune sur les problèmes touchant à la sécurité, à la voirie et à l'amélioration du cadre de vie.

Je terminerai mon propos en remerciant très sincèrement tous ceux qui participent à la vie quotidienne de REILHAC, qu'ils soient employés ou responsables d'Associations. Nous apprécions leur aide et leur dévouement pour la satisfaction profonde de nos administrés.

Merci également aux différents services de l'Etat pour leur accueil, leur écoute, leurs compétences et leurs conseils qui nous permettent de mener à bien nos projets dans les meilleures conditions possibles.

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse la bienvenue aux nouveaux habitants.

Jean-Pierre PICARD

Élections du 11 mars 2001

Deux listes étaient présentes, l'une conduite par Mr JIOLAT, et celle conduite par Jean-Pierre PICARD, Maire sortant, où tous les candidats ont été élus au premier tour.

Les nouveaux élus se sont réunis le 18 mars 2001 à la Mairie de REILHAC pour procéder à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des 4 adjoints.

Cette réunion était présidée par André FREYSSINIER, doyen d'âge. Il remerciait toutes les Reilhacoises et les Reilhacois d'avoir reconduit la liste entière, approuvant ainsi à la fois le bilan de ces six dernières années, et leur nouveau projet communal, et il ajoutait : "Suite au scrutin du 11 mars 2001, 820 inscrits, 674 votants, 645 exprimés, les quinze élus de la Liste de "Brousse à Onzac, De nouvelles ambitions pour REILHAC", vont procéder aujourd'hui, 18 mars 2001, à la mise en place du futur Conseil Municipal de la Commune de REILHAC.

Si j'hésite à me féliciter d'être le doyen d'âge de cette équipe, par contre, cela me remplit de satisfaction en tant que Président de séance, de participer pour la 3^{ème} fois à cet événement, terme qui prend toute sa signification si l'on considère qu'en 1989, 1995 et 2001, la liste de "Brousse à Onzac" conduite par Jean-Pierre PICARD, a vu l'ensemble de ses candidats élus au premier tour. Et le 11 mars 2001, même "scénario" avec plus de 73 % des voix, face à la liste conduite par Mr JIOLAT "REILHAC d'abord".

La démocratie a été parfaitement respectée.

Très majoritairement les Reilhacoises et les Reilhacois se sont prononcés, en approuvant le travail accompli durant ces 12 années, et en jugeant notre programme pour les 6 ans à venir : "Réaliste, ambitieux et solidaire", thèmes de notre campagne électorale. Je tiens, avec l'ensemble des élus, à remercier tous les Electeurs qui nous ont accordé leur confiance.

En guise de boutade, "je dirai que malgré quelques éléments, peu démocrates, et fâchés avec l'environnement, qui ont peint le GR de Brousse à Onzac en rose, les Reilhacois ne s'y sont pas perdus".

Pour en revenir aux choses plus sérieuses, je constate que, pendant ces dernières années, nous avons travaillé en équipe ; chacun de nous doit s'en féliciter. C'est le meilleur moyen pour remplir et mener à bien ce nouveau mandat qui nous est confié.

S'il y a une équipe, il doit aussi y avoir un responsable qui puisse lui communiquer cet esprit de travail collectif, en laissant à chacun le droit de s'exprimer. Je crois pouvoir, au nom de tous les anciens élus, confirmer que Jean-Pierre PICARD, Maire, a parfaitement rempli ce rôle. Ses qualités relationnelles, son jugement, son dévouement et son travail, lui ont permis d'être à l'écoute de tous ses adjoints et conseillers, mais aussi de tenir tous ses engagements vis à vis des habitants de REILHAC. Au nom de tous, je l'en remercie bien vivement.

Jeter trop de fleurs pourrait relativiser mes propos, mais ici ils sont sincères et empreint d'amitié.

Bien sûr, je me permets de le dire au nom de tous ceux qui ont vécu ce dernier mandat.

Certains s'apprentent à en parcourir un autre avec quatre nouveaux élus dont trois femmes qui ont rejoint notre équipe. Je leur souhaite la bienvenue et les félicite pour leur brillante élection. D'ores et déjà, elles ont toute leur place dans l'équipe.

Travailler ensemble, en y associant tous les habitants de la commune, tel est l'esprit qui a animé notre campagne, faite de respect et de sincérité.

Je formule le vœu que nous continuions à travailler dans cette logique - pour ma part, je m'y appliquerai.

Merci de m'avoir écouté ; je vais maintenant procéder à l'appel à candidature pour l'élection du Maire".

Sans surprise Jean-Pierre PICARD était réélu avec 14 voix et une abstention. Remerciant les Conseillers de lui accorder leur confiance pour ce 3^{ème} mandat, il ne manquait pas de dire :

"Mes Chers Collègues,

Pour la 3^{ème} fois consécutive, vous venez de m'élire Maire de REILHAC.



C'est un honneur pour moi, et croyez bien que je suis conscient de la charge et du devoir de cette fonction.

A ce moment, je voudrais remercier nos anciens collègues Mme Demazieres, Mr Gamel, Mme Vigneron et Mr Lacoste de leur collaboration efficace pendant ces années passées : 12 pour 3 d'entre eux, 6 pour J-C. Lacoste.

Je voudrais aussi saluer les 4 nouveaux venus, qui, comme vient de le dire André Freyssinier, se sont déjà parfaitement intégrés à l'Equipe.

J'ai toujours essayé de faire passer le message, soit auprès de vous, mes chers Collègues, mais aussi auprès du personnel, que nous devions avoir une démarche de qualité auprès de nos concitoyens. Aujourd'hui, après ce plébiscite de dimanche dernier, je crois pouvoir dire que nous avons réussi grâce à l'investissement personnel de chacun d'entre nous.

Pour le mandat qui vient, nous devons tout faire, et je sais que cela sera difficile à cause notamment du départ à la retraite de Mme Gubert, notre secrétaire de Mairie qui avait la confiance de tous les Reilhacois, tout faire pour que cela continue. Ce sera notre devoir de faire de ce lieu, symbole de la République, la Maison commune de tous les Reilhacois afin qu'ils trouvent ici ce qu'ils sont en droit d'attendre de leurs élus confiance, respect, accueil, compétence.

Le dimanche 11 mars 2001, le verdict des urnes est tombé.

Rien, Mes Chers Amis, n'est plus légitime que le suffrage universel. Aujourd'hui, chacun doit le respecter. La tâche de Maire est de plus en plus absorbante, de plus en plus difficile, de plus en plus risquée professionnellement, socialement, voire depuis quelques temps, pénalement.

Nous devons tirer les leçons de cette Campagne Electorale et tirer profit des quelques reproches qui nous ont été faits, notamment notre présence sur le terrain.

Je m'engage personnellement à le faire, et à pratiquer une démocratie de proximité et de concret.

Les années passant trop vite, bien entendu, dans 3 ans je serai libéré de mes activités professionnelles ; j'aurais donc plus de temps à consacrer à mes concitoyens.

Mais gérer une commune, c'est aussi savoir faire preuve de détermination et de fermeté lorsque la situation l'exige.

C'est aussi un engagement que je prends, et croyez bien que je le mettrai en œuvre s'il le faut : Gentillesse ne veut pas dire faiblesse.

Croyez bien mes Chers Collègues, qu'après 12 ans à la tête de cette Commune que j'aime, je suis toujours aussi motivé, aussi enthousiaste et aussi passionné pour elle. Esprit d'équipe, loyauté et honnêteté, seront les maîtres mots que je vous demande de partager pour les 6 années qui viennent.

Merci de la confiance que vous venez de me témoigner."

Il ouvre ensuite la séance sous sa Présidence, et il est procédé à la mise en place des adjoints et des diverses commissions.

L'administration de la commune

Le conseil municipal

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} Adjoint	Louis FAUGERE
2 ^{ème} Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
3 ^{ème} Adjoint	André FREYSSINIER
4 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
Conseiller Délégué	Bernard LAVEISSIERE

Conseillers Municipaux :

FONTANILLE Viviane
VERNET Francis
BOULDOYRE Simon
MIGINIAC Josiane
SERONIE Jean-Pierre
JONCHERE Marie-Hélène
CLAVEYROLE Christophe
SOUBRIER Christiane
APCHIN Ginette

COMMISSIONS

Commission : Travaux - Equipement - Voirie - Bâtiments commu-
naux

J-P. PICARD - L. FAUGERE - J-P. SERONIE - S. BOULDOYRE -
F. VERNET - V. FONTANILLE

Commission : Jeunesse - Milieu Associatif - Sports

J-P. PICARD - M. LABERTRANDIE - C. CLAVEYROLE - F. VERNET -
B. LAVEISSIERE - J. MIGINIAC - M-H. JONCHERE - S. BOUL-
DOYRE

Commission : Finances - Informations communales

J-P. PICARD - A. FREYSSINIER - G. APCHIN - M-H. JONCHERE -
J-P. SERONIE - B. LAVEISSIERE - C. CLAVEYROLE

Commission : Urbanisme - POS - Environnement -
Communications extérieures

J-P. PICARD - C. VIDAL - J. MIGINIAC - B. LAVEISSIERE - M-H.
JONCHERE - J-P. SERONIE - G. APCHIN - F. VERNET.

Commission : Affaires scolaires

J-P. PICARD - B. LAVEISSIERE - C. SOUBRIER - J. MIGINIAC - S.
BOULDOYRE - G. APCHIN - V. FONTANILLE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les com-
missions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action
Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD
Viviane FONTANILLE - Ginette APCHIN - Simon BOULDOYRE -
Christiane SOUBRIER - Marie-José LABERTRANDIE - Juliette
LAPOUBLE - Marie-Louise COSTES - Isabelle MEYNIEL.

Délégués aux Syndicats intercommunaux :

Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Louis FAUGE-
RE et Jean-Louis SERONIE

Syndicat Intercommunal du Col de Légal :

Bernard LAVEISSIERE et Christophe CLAVEYROLE

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERARRA

Voirie : Laurent BEGUET

Le personnel de service : Renée SALLES : Agent de Service Ecole
Maternelle

Josette PLANCHON, Agent d'Entretien

Claudine LAJARRIGE, Agent d'Entretien

SECRETARIAT DE MAIRIE ET PERSONNEL COMMUNAL

Suite au départ à la retraite de Mme GUBERT, le Conseil
Municipal a embauché deux secrétaires à mi-temps :

- Melle JUILLARD Chantal, Adjoint Administratif, qui effectuait
déjà des remplacements depuis plusieurs années à la Mairie de
REILHAC, et secrétaire à mi-temps d'une autre Commune,
- Melle FERRARA Michelle, Adjoint Administratif, secrétaire à mi-
temps dans une autre Commune,

Ces deux secrétaires représentant un temps complet permettront
d'améliorer le service, particulièrement en augmentant les heures
d'ouverture des services à la population.

Bienvenues dans notre Commune.

PASSAGE AUX 35 HEURES

La Commune de REILHAC appliquera, comme dicté par la loi, les
35 heures pour l'ensemble de son personnel à compter du 1^{er} jan-
vier 2002.

Comme prévu dans le cadre de ces négociations, le personnel a
été consulté, et l'accord a été signé sous contrôle du Centre de
Gestion, et les délibérations du Conseil Municipal ont été prises.
Les modalités de l'accord permettent d'assurer un service maxi-
mum pendant la durée du temps scolaire, et durant toute l'année
pour la Mairie et les services extérieurs.

Nous remercions le personnel d'avoir tenu compte, dans cette
négociation, des priorités indispensables pour assurer un service
public continu et de qualité.

EMBAUCHE

L'embauche d'un CEC a été effectuée pour renforcer les trois déjà
existants. Cela permettra d'assurer la réalisation des travaux d'en-
retien sur la Commune et d'apporter de meilleurs prestations
pour l'ensemble des habitants.

Fonctionnement des services - Etat civil

HORAIRES

- Horaires scolaires :

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
(Vendredi 15 h 30)

- Secrétariat de Mairie :

Mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi et samedi de 8 h à 12 h

- Bibliothèque :

Lundi de 14 h à 16 h
Mardi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h
Mercredi de 14 h à 16 h
Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi de 13 h 30 à 15 h 30
Samedi de 9 h à 12 h

TARIFS MUNICIPAUX

- Transports scolaires :

Primaire / par an56 €

- Garderie :

de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h - L'heure ..1,15 €
Mercredi de 11 h 30 à 12 h 30

- Cantine :

Ticket à la semaine7,30 €
Ticket occasionnel..... 2,30 €

- Concession

Le m²39 €

TRANSPORTS

REILHAC / AURILLAC

	(a)	(b)	(d)					
Reilhaguet	7.13	7.13	-			-	-	
Reilhac Mairie	7.20	7.20	-			-	-	
Cité des Landes	7.21	7.21	13.17			7.21	13.21	
Naucelles C. Cial	7.25	7.25	13.20			7.25	13.25	
Cité Encajac	7.27	7.27	13.22			7.27	13.27	
St Joseph	7.37	7.37	13.32			7.37	13.37	
Dorinière	7.39	7.39	13.36			7.39	13.39	
Place de la Paix	7.45	7.45	-			-	-	
Square	7.48	-	13.40			7.43	13.43	
Lycée Agricole	7.53	-	-			-	-	

	(e)	(c)	(b)	(e)	(d)			
Lycée Agricole	-	12.30	-	16.50	-	-	-	
Square	12.15	12.37	-	17.07	-	12.15	18.07	
Place de la Paix	-	12.40	12.40	17.15	18.15	-	-	
Dorinière	12.18	12.42	12.42	17.18	18.18	12.18	18.10	
St Joseph	12.20	12.44	12.44	17.20	18.20	12.20	18.12	
Cité Encajac	12.28	12.53	12.53	17.29	18.29	12.28	18.20	
Naucelles C. Cial	12.30	12.55	12.55	17.31	18.31	12.30	18.22	
Cité des Landes	12.34	12.59	12.59	17.36	18.36	12.34	18.26	
Reilhac Mairie	-	13.00	13.00	17.37	18.37	-	-	
Reilhaguet	-	13.05	13.05	17.42	-	-	-	

(a) du lundi au vendredi

(b) Samedi

(c) Mercredi

(d) Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Mercredi et Samedi, se reporter aux horaires vacances

(e) Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

■ Horaires période de vacances (sauf service d'été)

ETAT CIVIL 2001

NAISSANCES :

- LAVERGNE Maxence le 19 janvier
- LACOMBE Antoine Pierre le 16 février
- PUYRAIMOND Natan le 8 juin
- LAHCENE Aude le 11 juillet
- GAILLARD Théo Arnaud le 22 juillet
- VERNET Manon le 28 juillet
- MOISSINAC Maxime le 9 octobre
- BEGUET Léa le 12 novembre
- SAUTAREL Baptiste Louis le 13 novembre
- URIET Hugo Pierre Alain le 11 décembre

MARIAGES :

- GIBERT Christian
et TOUZY Claudine le 2 juin
- LARION Jean-Michel
et POUX Martine Marie Jeanne
le 16 juin
- MONTIL François Xavier Pierre Georges
et LESCURE Valérie Anne Augustine
le 16 août

DÉCÈS :

- RONGIER Agathe Antoinette,
veuve BOULDOYRE le 14 février

Pour acheter votre titre de transport :

M. ISOULET, Café-Tabac à Reilhac
M. COUDERT, Café-Journaux à Naucelles
ACCUEIL STABUS, Place du Square à
Aurillac (04.71.48.53.00)

Utilisation de la Salle Polyvalente

TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE DE REILHAC 2002

LOCATION DES SALLES SANS L'USAGE DE LA CUISINE

ASSOCIATIONS	Communales	Extérieures
- Réunions, AG, Congrès etc	Gratuit	77 €
- Activités socio-culturelles (théâtre, danse, cinéma, musique...)	Gratuit	77 €
- Expositions diverses	Gratuit	77 €
- Quines, concours divers	Gratuit	77 €
- Bal	Gratuit	Non admis
- Activités sportives (Judo, Gym, Ping-Pong)	Gratuit	8 €/heure

LOCATION DES SALLES AVEC L'USAGE DE LA CUISINE

ASSOCIATIONS	Communales	Extérieures
- Repas	Gratuit	153 € *
- Réveillon	Gratuit	Non admis
- Arbre de Noël	Gratuit	183 €

COMMERÇANTS DE LA COMMUNE

- Apéritif	115 €
- Repas, mariage ...	229 € *

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

- Apéritif	77 €
- Repas familial, mariage ... (2 salles + cuisine)	153 € *
- Repas petite salle + cuisine	77 €

* Pour les prix accompagnés d'un *, il sera perçu un supplément de 3 F/ personne pour la vaisselle

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Année 2002 (avec réservation de la salle polyvalente)

Samedi 12 janvier

- GALETTE des ROIS - Football Club Reilhacois

Dimanche 13 janvier

- CONCOURS de BELOTE - Le Tilleul Reilhacois

Jedi 19 janvier

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - Le Tilleul Reilhacois

Samedi 26 janvier

- QUINE - A.C.C.A. Reilhac

Samedi 9 février

- BANQUET DES CHASSEURS - A.C.C.A. Reilhac

Jedi 16 février

- CARNAVAL - A.P.E.

Dimanche 3 mars

- REPAS DES AINÉS - C.C.A.S. Reilhac

Dimanche 8 mars

- CONCOURS DE BELOTE - Football Club Reilhacois

Jedi 16 mars

- QUINE - A.P.E.

Dimanche 17 mars

- VIN D'HONNEUR - Anciens Combattants

Samedi 23 mars

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - Le Tilleul Reilhacois

Vendredi 5 avril

- CONCOURS DE BELOTE - Football Club Reilhacois

Samedi 10 avril

- TOMBOLA - Football Club Reilhacois

Mercredi 1^{er} mai

- MUGUET - A.P.E.

Vendredi 3 mai

- CONCOURS DE BELOTE - Football Club Reilhacois

Samedi 6 juillet

- FÊTE DU PAIN - A.C.C.A.

Dimanche 7 juillet

- FÊTE DU PAIN - A.C.C.A.

les 2,3 et 4 août

- FÊTE PATRONALE - Comité des fêtes

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'Identité - Validité 10 ans

- *Première demande* : extrait d'acte de naissance - extrait d'acte de mariage le cas échéant - 2 photos d'identité - facture E.D.F. ou Télécom - Imprimé de demande à remplir au secrétariat.
- *Renouvellement* : ancienne C.N.I. - justificatif domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.

- Passeport - Validité 10 ans

- *Première demande* : 2 photos d'identité - Carte Nationale d'Identité - Imprimé de demande à remplir au secrétariat - timbre fiscal 60 € - livret de famille - justificatif domicile.
- *Renouvellement* : ancien passeport - timbre fiscal 60 € - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif domicile.

- Fiche d'Etat-Civil

Depuis le 01/01/01, la Fiche d'Etat Civil est remplacé par une photocopie du livret de Famille. Copie certifiée conforme = obligatoire seulement pour les administrations étrangères.

2 - Urbanisme / Construction :

Pour toute construction supérieure à 20 m² : obligation de déposer un permis de construire.

Pour toute construction inférieure à 20 m², pour les clôtures, les modifications de façades, de toiture... : obligation de déposer une déclaration de travaux.

Imprimés à disposition au secrétariat

Pensez à régulariser votre situation car il peut être exigé la démolition des constructions non autorisées.

4 - Adresses utiles :

- ANPE - Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- ASSEDIC - 4, rue de Versailles - Aurillac - 04 71 45 59 20
- CAF - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 58 00
- CPAM - 15, rue Pierre Marty - Aurillac - 04 71 46 57 00
- UDAF - Information des familles - 9, rue de la Gare-Aurillac - 04 71 48 42 42
- ACART - Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile 50, rue des carmes - Aurillac - 04 71 48 49 64
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural 9, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 63 25
- ADAVEMIC - Aide à Domicile Pers. Agées et Malades... 30, av. Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 43 40 90
- SIAD - Service de Soins à Domicile 1, rue de la Jordanne - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan local d'insertion par l'économie Maison de l'Emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 40
- Présence verte Télé-alarme Rue du Coq Vert - Aurillac - 04 71 48 82 31

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} mars 2001

1 - Travaux de voirie : Revêtement

Mr le Maire propose d'envisager les travaux de revêtement au Lotissement de Recoulet et Lotissement des Violettes.

Proposition EUROVIA : 43 069,46 Frs TTC

Devis accepté par le Conseil Municipal

2 - Travaux Eclairage Public Alimentation BT Lot n°4 Recoulets

Projet éclairage Lot n°4 à Recoulets - Coût 16 578,41 Frs avec prise en charge 50% par Syndicat Départemental des Collectivités de l'Electricité et du Gaz, et 50% la Commune soit 8 289,20 Frs. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

3 - Travaux Eclairage Public à Recoulets :

Etude réalisée par Syndicat Départemental des Collectivités de l'Electricité et du Gaz. Après exposé du Maire le Conseil Municipal approuve ce projet pour 26 000 Frs - 35% pour le Syndicat et 65% pour la Commune.

Séance du 18 mars 2001

1 - Les membres du Conseil Municipal de Reilhac proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 11 mars 2001 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire. Articles L 2121-10 et L 212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de J.-P. PICARD qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès Verbaux des Elections et déclare installer Mr Mme = FAUGERE Louis, FONTANILLE Viviane, VERNET Francis, BOULDOYRE Simon, MIGINIAC Josiane, LABERTRANDIE Maurice, SERONIE Jean-Pierre, JONCHERE Marie-Hélène, CLAVEYROLLE Christophe, SOUBRIER Christiane, VIDAL Christian, LAVEISSIERE Bernard, FREYSSINIER André, APCHIN Ginette dans leur fonction de Conseillers Municipaux M. André FREYSSINIER doyen des membres du Conseil a pris la présidence, et Ginette APCHIN le secrétariat afin de procéder à l'élection du Maire. Au premier tour de scrutin Jean-Pierre PICARD candidat a été élu et a été immédiatement installé.

Il a été procédé à l'élection des quatre adjoints sous la présidence du Maire.

Ont été élus

1 ^{er} Adjoint	FAUGERE Louis
2 ^{ème} Adjoint	LABERTRANDIE Maurice
3 ^{ème} Adjoint	FREYSSINIER André
4 ^{ème} Adjoint	Deux candidats Christian VIDAL et Francis VERNET
Elu :	Christian VIDAL

2 - Délibération pour versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints.

Le Conseil Municipal comme prévu par la loi a fixé les indemnités de fonction du Maire et des quatre adjoints. Selon le Code Général des Collectivités Territoriales Articles L 2123-20 et suivants, les crédits nécessaires seront prévus au budget municipal.

3 - Désignation des différentes Commissions

Commission : Travaux - Equipement - Voirie - Bâtiments communaux

J.-P. PICARD - L. FAUGERE - J.-P. SERONIE - S. BOULDOYRE - F. VERNET - V. FONTANILLE

Commission : Jeunesse - Milieu Associatif - Sports

J.-P. PICARD - M. LABERTRANDIE - C. CLAVEYROLE - F. VERNET - B. LAVEISSIERE - J. MIGINIAC - M.-H. JONCHERE - S. BOULDOYRE

Commission : Finances - Informations communales

J.-P. PICARD - A. FREYSSINIER - G. APCHIN - M.-H. JONCHERE - J.-P. SERONIE - B. LAVEISSIERE - C. CLAVEYROLE

Commission : Urbanisme - POS - Environnement - Communications extérieures
J.-P. PICARD - C. VIDAL - J. MIGINIAC - B. LAVEISSIERE - M.-H. JONCHERE - J.-P. SERONIE - G. APCHIN - F. VERNET.

Commission : Affaires scolaires

J.-P. PICARD - B. LAVEISSIERE - C. SOUBRIER - J. MIGINIAC - S. BOULDOYRE - G. APCHIN - V. FONTANILLE

Désignation des délégués à la Communauté d'Agglomération

Sont élus deux délégués titulaires : PICARD Jean-Pierre, FAUGERE Louis

Suppléant : FREYSSINIER André

Désignation des Délégués au Syndicat d'Electrification CASTY

Sont élus : FAUGERE Louis, SERONIE Jean-Pierre

Désignation Délégués au Syndicat Intercommunal du Col de Légal

Sont élus : LAVEISSIERE Bernard, CLAVEYROLLE Christophe

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Sont élus titulaires : FAUGERE Louis, FREYSSINIER André, LABERTRANDIE Maurice

Sont élus suppléants : SERONIE Jean-Pierre, BOULDOYRE Simon, VERNET Francis

Séance du 3 avril 2001

1 - Vote du Budget primitif 2001

Sous la présidence de Jean-Pierre PICARD, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2001 présenté par Mr BEAUFORT Receveur - Percepteur.

Il s'équilibre en section fonctionnement à 3 019 469 Frs.

Pour la section d'investissement, il s'équilibre à la somme de 1 564 677 Frs.

La subvention aux associations s'élève à 40 000 Frs répartis à l'ensemble des associations de la Commune.

2 - Propositions de 24 membres à la Commission Communale des Impôts.

En application de l'article 1650 du Code des Impôts, il est prévu une commission communale composée outre le Maire de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Mr le Maire propose :

a) Commissaires titulaires :

CHAMBRE Maurice	Mécanicien	Brousse
CLAVEYROLLE Lucien	Retraité	Cité des Landes
DEMAZIERE Jeannine	Retraitée	Lagarde
FAUGERE Louis	Retraité	Cité des Landes
FREYSSINIER André	Retraité	Capelle
LAVEISSIERE Bernard	Enseignant	Lagarde
MAS Pierre	Retraité	domicilié à AURILLAC
LOUSTALNAU Alain	Agriculteur	Messac
SALLES Marcel	Agriculteur	Reilhaguet
SALAVERT Louis	Agriculteur	Brousse
SERONIE Jean-Pierre	Agriculteur	propriétaire forestier, Reilhaguet
TROPHIME Antoine	Retraité	Le Bourg

b) Commissaires suppléants :

BIROU-LAVERGNE Jeanne	Retraitée	
BOUCHY Roger	Employé Chambre d'Agriculture	Brousse
GAMEL Pascal	Technicien	Cité des Landes
LABERTRANDIE Maurice	Menuisier	Lagarde
MARONNE Marc	Journaliste	Propriétaire forestier
LEYMARIE Philippe	Employé	Cité des Landes
ROLLAND Claude	Demandeur d'emploi	Le Prat Domergue
STAVEL Joseph	Retraité	Lasplagnes

Au fil des réunions du Conseil Municipal

SOUBRIER Michel	Infirmier	Lasplagnes
VERNET Francis	Agriculteur	Reilhaguet
VIDAL Christian	Enseignant	Le Remblai
WALTER Catherine	Enseignante	Le Bourg

3 - Désignation des délégués au CCAS

Mr le Maire informe que conformément au décret n°95662 du 6 mai 1995, le Conseil Municipal fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le Conseil Municipal fixe le nombre des membres outre le président soit 4 membres élus et 4 membres nommés par Arrêté du Maire.

Composition du CCAS au sein du Conseil Municipal :

M. Picard Jean-Pierre - Elus : Mme Fontanille Viviane, Mme Apchin Ginette, M. Boulouyre Simon, Mme Soubrier Christiane.

4 - Lotissement les Eglantines : Travaux viabilisés

M. le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux du VRD du Lotissement "Les Eglantines" établi par le Cabinet Claveirole et Coudon s'élève à 333 343,14 Frs TTC.

Trois entreprises sont consultées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à retenir l'entreprise la moins disante soit EUROVIA pour un montant de 285.844 Frs TTC.

5 - Eclairage public lotissement "Les Eglantines"

Des travaux d'éclairage pour le Lotissement sont demandés. Ils font l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités concédantes de l'Electricité et du Gaz. Estimation des dépenses : 15 000 Frs.

Le syndicat prendra en charge 35%. Le reste à la charge de la commune soit 9 750 Frs, qui seront versés en 2002. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire effectuer ces travaux.

6 - Alimentation BT Lotissement "les Eglantines"

Estimations des dépenses 24 000 Frs. Ces travaux seront financés par le Syndicat Départemental des Collectivités Electricité et Gaz à hauteur de 50%. Le reste 12 000 Frs à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et inscrira la somme de 12 000 Frs au budget 2002.

7 - Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré,

DELEGUE à Monsieur le Maire le soin :

- 1 - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- 2 - de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, jusqu'à 2 000 F.
- 3 - de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite des inscriptions budgétaires, dans la limite de 300 000 F.
- 4 - de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement négociés, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- 5 - de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6 - de passer les contrats d'assurance.
- 7 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

- 10 - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F.
- 11 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12 - de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 13 - de décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemptions définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire, directement ou par substitution, ou délégataire.
- 16 - d'intenter au nom de la commune, toutes actions en justice ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle.
- 17 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire peut être provisoirement remplacé dans l'exercice des attributions conférées par la présente délibération, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau.

Préfecture du Cantal - Reçu le 02.05.2001

8 - Augmentation du temps de travail de l'Adjoint Administratif

Vu le surcroît de travail Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail de l'Adjoint Administratif et propose une augmentation de 12 H par semaine, se rajoutant aux 8/39^{ème} existant.

le Conseil Municipal accepte cette proposition. La durée hebdomadaire sera de 20/39^{ème} à compter du 01 mai 2001.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget.

9 - Création de poste d'Adjoint Administratif à temps non-complet

En raison du départ à la retraite de l'Adjoint Administratif principal, le Maire propose selon l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer à compter du 1^{er} juillet 2001, un emploi d'Adjoint Administratif à temps non-complet soit 20/39^{ème}. Ainsi, il y aurait 2 emplois à 20/39^{ème} chacun.

Le Conseil Municipal accepte cette création et autorise le Maire à effectuer la publicité de ce poste auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

10 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

En raison des problèmes de règlements de certaines dépenses avant versement de subventions ou concours divers, il y aurait lieu de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Après explication Mr le Maire propose un montant de 500.000 Frs.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition. La ligne de trésorerie plafonnée à 500.000 Frs sera conclue avec la Caisse d'Epargne.

11 - Projet de réalisation d'une maison d'accueil pour personnes âgées.

Mr le Maire donne lecture de la convention de prestations de service pour la réalisation d'une étude portant sur la création d'une maison d'accueil pour personnes âgées établi par l'Institut de Gérontologie du Cantal et l'étude de définition de faisabilité par le Cabinet Marot.

Coût des opérations 160.800 Frs soit 100.800 Frs pour l'Institut de Gérontologie et 60.000 Frs pour l'architecte.

Selon accord avec les communes du Cantons de Jussac et Ayrens ce montant est réparti par commune au prorata du nombre d'habitants et sera réglé à la commune de Reilhac.

Total	5915 habitants	soit 27,19 Frs/habitant
Jussac	1831 h.	49 784,89 F
Naucelles	1832 h.	49 812,08 F
Crandelles	598 h.	16259,62 F

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Teissières de Cornet	174 h.	4731,06 F
Ayrens	494 h.	13431,86 F
Reilhac	986 h.	26809,34 F

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

12 - Transports scolaires

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre en compte les modifications du ramassage scolaire, en ce qui concerne le transporteur, le nombre d'élèves et le circuit.

A compter de la rentrée, le ramassage sera assuré par Mme Gandilhon Geneviève par voiture particulière pour 7 élèves.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention.

Participation de la communauté d'agglomération 75%

Participation de la commune de Reilhac 25%

Séance du 21 juin 2001

1 - Approbation du compte administratif 2000

présenté par Mr Beaufort Receveur-Percepteur, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Ils s'établissent comme suit :

Section fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	3 951 484,88 F	2 413 622,74 F
Recettes	3 951 484,88 F	3 419 914,57 F
Excédent		1 006 291,83 F

Section investissement :

	Prévu	Réalisé	Restes en cours
Dépenses	2 989 045,23 F	2 106 272,05 F	882 635,23 F
Recettes	2 989 045,23 F	1 240 726,00 F	411 995,00 F

Approbation du compte de gestion 2000

Après présentation du compte de gestion 2000 et toutes les opérations qui s'y rattachent, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2000 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectations du résultat d'exploitation

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 1 006 291,83 F décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat exercice 2000 : excédent 1 006 291,83 F

Excédent au 31-12-99 : 347 607,88 F

Exécution du virement à la section investissement : 631 186,28 F

Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 375 105,55 F.

2 - Régisseur cantine

Suite au départ de Mme Gubert, il y a lieu de nommer un autre régisseur.

Mr le Maire propose Melle Juillard Chantal Adjoint Administratif.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, et nomme Melle Juillard régisseur de la cantine scolaire à compter du 1^{er} juillet.

3 - Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué.

Le Conseil Municipal conformément aux articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales a décidé d'allouer au Maire et aux adjoints des indemnités de fonction calculées à partir d'une enveloppe globale correspondant à une collectivité de 500 à 999 habitants soit 58,20% de l'indice 1015.

Le Maire souhaite étendre la répartition de cette enveloppe au conseiller délégué Mr Laverssière Bernard qui n'est ni maire ni adjoint.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition applicable à compter du 1^{er} juillet 2001.

4 - Alimentations BT lotissement "Les Eglantines"

Par délibération du 3 avril, les travaux de 24 000 Frs devaient être financés à 50% par le syndicat, soit pour la commune 12 000 Frs.

A la suite de modifications apportées à ces travaux, la commune devra participer à hauteur de 13 500 Frs au lieu de 12 000 Frs.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette modification.

Le Conseil Municipal accepte, une somme de 13 500 Frs sera inscrite au budget primitif de 2002.

5 - Délégation au Maire pour signer les actes de vente au Lotissement "Les Eglantines"

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces constituant le dossier ainsi que les ventes et actes à intervenir.

6 - Aménagement du carrefour RD922 - Lagarde

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'examen du dossier de consultation des entreprises dressé par la DDE du Cantal pour les travaux du carrefour. Le dossier fait ressortir un montant de travaux de 110.715,83 FTTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A signer le dossier de consultation,
- A lancer la consultation des entreprises (appels d'offres),
- A signer le marché à intervenir,
- A assurer le financement - subvention, emprunt - autofinancement.

Séance du 26 septembre 2001

1 - Vote du budget supplémentaire 2001

Présenté par Mr Beaufort Receveur-Percepteur, le budget est adopté à l'unanimité. Il a permis d'apporter les réajustements nécessaires aux prévisions du budget primitif. Il s'équilibre en fonctionnement à 684 381,68 F.

Subventions exceptionnelles.

Sur proposition du Maire et décision du Conseil Municipal, il est attribué les subventions exceptionnelles suivantes :

- Football Club Reilhac 2 800 Frs
- Association Parents d'élèves 13 500 Frs
- Comité des Fêtes 1 300 Frs

Ces dépenses sont inscrites à l'article 6574 du BS 2001.

2 - Règlement du service de médecine professionnelle et préventive

Mr le Maire fait part de la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive, établie par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le centre de gestion.

3 - Renouvellement contrats emplois consolidés

Deux contrats expirent le 31 octobre 2001.

Mr le Maire propose le renouvellement des 2 contrats. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer les renouvellements de convention à intervenir entre la DDTE et la commune pour une année supplémentaire du 01/11/2001 au 31/10/02 et les contrats de travail entre la commune et les employés.

4 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté d'agglomération a élaboré un projet d'aménagement d'un itinéraire de randonnée traversant le territoire communal.

Le conseil général doit être sollicité pour inscrire cet itinéraire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Après avoir pris connaissance du tracé le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au projet,
- approuve l'inscription au plan départemental des itinéraires,
- s'engage à conserver le caractère public et ouvert de ces chemins,
- accepte le balisage et la mise en place de panneaux.

5 - Coopération intercommunale. Adoption du rapport de la commission

Au fil des réunions du Conseil Municipal

locale d'évaluation des charges transférées.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal ; qu'en application de l'alinéa IV de l'article 86 de la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il a été créé entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et les communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et la communauté.

Cette commission, composée d'un membre de chaque Conseil Municipal des communes concernées, après avoir élu son Président, Monsieur Roger DESTANNES et un vice-président, Monsieur Yvon BEC, ont procédé à l'évaluation des charges transférées par les communes.

Ces travaux ont fait l'objet du rapport ci-annexé qui détermine pour chaque commune le montant, soit de l'attribution de compensation que la Communauté doit lui verser, soit le montant de la somme qu'elle doit reverser à la Communauté d'Agglomération.

Ce montant devant être soumis à l'approbation de chaque Conseil Municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire propose d'adopter le présent rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents : ADOPTE la proposition ci-dessus.

6 - Affectation du résultat d'exploitation

Résultat de l'exercice 2000.	excédent	1 006 291,83 F
Exécution du virement à la section.	investissement	846 753,15 F
Affectation de l'excédent reporté		159 538,68 F

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

7 - Procédure de calcul de l'indemnité représentative de logement des instituteurs au titre de l'année 2001

Mr le Maire donne lecture de la lettre circulaire de Mr le Préfet ayant pour objet la procédure de fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2001.

Le Conseil Municipal donne avis favorable pour la reconduction de la méthode à savoir que le montant unitaire de la dotation spéciale doit être reversée à un instituteur marié au titre de l'indemnité représentative de logement.

8 - Révision du plan d'urbanisme (PLU) de Crandelles

La commune de Crandelles a décidé la révision de son PLU.
Les communes limitrophes peuvent être consultées. Mr le Maire propose de suivre cette révision.
Le Conseil Municipal approuve.

Séance du 06 novembre 2001

1 - Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Mr le Maire expose :

- que suite aux délibérations des conseils municipaux de Laroqueville, Lascelles, Mandailles, St Julien, Marmanhac et St Cirgues de Jordanne sollicitent leur adhésion à la Communauté d'Agglomération d'Aurillac.
 - que suite au conseil communautaire du 20/09/2001 qui s'est proposé à la fois pour l'extension du périmètre aux 5 communes et à la modification de représentation de chaque commune.
 - qu'il convient que le Conseil Municipal de Reilhac se prononce sur l'extension du périmètre et sur le mode de représentation.
- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement.

2 - Passage protégé pour piétons à Lagarde

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à une demande d'un arrêt de bus pour le ramassage des enfants du secteur de Lagarde et après avoir pris contact avec la STABUS et le Conseil Général précise que :

- Le Conseil Général autorise la commune à emprunter le Boviduc en tant que passage piétonnier.

Pour emprunter le boviduc et par mesure de sécurité, il y aura lieu de créer un chemin de 2 m de large traversant les propriétés de : Mr Four de Lagarde et de Mme Denebonde née Barrès propriétaire à Lagarde.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du plan, autorise le Maire à négocier les terrains nécessaires pour la création de ce chemin.

3 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement établi par la Communauté d'Agglomération pour l'année 2000

Mr le Maire présente ce rapport établi par les services de la communauté.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

4 - Approbation du rapport annuel sur le service public de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées établi par la Communauté d'Agglomération pour 2000.

Mr le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal. Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal approuve ce rapport.

5 - Elargissement de la voie au droit de la propriété Seronie.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'élargissement de la voie communale de Reilhaguet. Pour cela, il y aurait lieu d'acquiescer une bande de terrain appartenant à Mr Seronie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du maire.
- décide de confier la mission au Cabinet Claveirolle et Coudon pour un montant de 1 464 F HT.

6 - Recrutement d'un CEC

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que compte tenu des quotas disponibles en CEC, la commune de Reilhac peut prétendre à l'embauche d'un nouveau CEC par l'intermédiaire du P.L.I.E.

En raison du passage aux 35 heures du personnel titulaire à compter du 1^{er} janvier 2002, l'embauche d'un CEC pourrait être envisagée. Durée hebdomadaire 30 h. à compter du 15/12/01 pour un an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- décide le recrutement d'un CEC,
- autorise Mr le Maire à signer la convention entre la DDTE et la commune ainsi que le contrat de travail.

7 - Conversion des tarifs communaux en Euros

Mr le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de fixer les tarifs en euro à compter du 1^{er} janvier 2002. (voir tableau en début du bulletin).

8 - Dépenses budgétaires liées au statut de l' élu

Le législateur a récemment modifié et veut encore modifier le statut de l' élu (projet de loi en cours relatif à la démocratie de proximité).

En ce qui concerne les dépenses liées à ce statut (parfois obligatoires)

- 1) Formations
- 2) Garde d'enfants
- 3) Retraites
- 4) Indemnités, Etc...

aucune mesure financière d'accompagnement de la part de l'état n'a été prévue. Cette situation accentue encore la différence de traitement et de considération entre élus des "petites communes" et "grosses communes".

Considérant la situation actuelle comme anormale, inégalitaire et inadaptée à la décentralisation des responsabilités,

Le Conseil Municipal

- demande à ce que les dépenses concernant les élus, plafonnées bien sûr par le cadre légal, soient prises en charge par l'Etat (DGF ou Dotation Elu Local), pour la part dépassant 3% (quand cela sera le cas) des recettes de fonctionnement réalisées l'année précédente et diminuées de cette prise en charge.

9 - Illumination de Noël

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de compléter les illuminations de Noël.

Une commission a été chargée de faire le recensement des points à illuminer. L'entreprise Lavigne établit une proposition à 39 797,53 Frs.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, les crédits seront inscrits en investissement.

10 - Travaux éclairage public : voie communale n° 8 aux Violettes

Des éclairages publics ont été demandés voie n° 8 aux Violettes.

Estimations des dépenses 14 000 Frs pouvant être financées par le Syndicat départemental des collectivités EDF et GAZ pour 35%, le reste incombant à la commune soit 9 100 Frs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce projet avec une participation de 9 100 Frs pour la commune.

11 - Travaux éclairage public à Brousse

Des travaux d'éclairage public ont été demandés à Brousse.

Estimation 2 500 Frs. Participation syndicat départemental EDF 35%, soit une part pour la commune de 1 625 Frs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'approuver ce projet à Brousse pour une participation de 1 625 Frs.

12 - Travaux éclairage public : prises guirlandes/illuminations de Noël

Travaux concernant les prises pour guirlandes. Estimations dépenses 17 000 Frs. En charge pour le syndicat départemental EDF 35% pour la commune le montant restant soit 11 050 Frs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve le projet et d'inscrire 11 050 Frs au budget 2002.

Séance du 13 décembre 2001

1 - Attribution d'une indemnité d'exercice de missions de préfetures

Vu le décret n° 97 1223 du 26/12/97, et arrêté ministériel du même jour, Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures pour le personnel effectuant des travaux supplémentaires (Présence au Conseil Municipal et autres) au grade suivant Adjoint Administratif.

Montant de l'indemnité 3 600 F/an.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

2 - Indemnités budget et conseil au receveur

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les indemnités dues au receveur municipal suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré reconduit les indemnités pour confirmation des budgets à 300 Frs, et l'indemnité de Conseil calculé sur la base du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

3 - Section investissement

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a rencontré Mme Margotton épouse Bernard propriétaire des parcelles cadastrés AH n° 29 et 142 d'une superficie de 3 ha, 65 A, 82 ca que la commune souhaite acquérir pour la construction d'une maison de retraite.

Après négociation le prix du terrain a été proposé à 475 000 F.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant l'avis du service des domaines et la proposition de Mme Margotton, accepte l'acquisition du terrain pour 475 000 F, donne pouvoir au Maire de signer tous les actes nécessaires.

4 - Numérisations cadastrale : Participation de la commune

Mr le Maire fait part que par convention du 23/01/97, entre les communes du district, il avait été décidé de procéder à la numérisation cadastrale des plans des communes du district.

Cette numérisation réalisée, sa participation s'élève à 4 783,04 F.

Le Conseil Municipal accepte le montant de 4 783,04 F pour la participation de la commune.

5 - Transport scolaire avenant n° 1

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la modification du circuit de ramassage scolaire effectué par Mme Gandilhon, il y aurait lieu de prendre un avenant entre la Communauté d'Agglomération la commune et Mme Gandilhon.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'annexe n°1 à la convention.

6 - Désignation d'un délégué à la Défense

Mr le Maire expose que la préfecture sollicite les conseils municipaux pour désigner un délégué à la défense.

Le Conseil Municipal désigne Mr Louis Faugère pour la commune de Reilhac.

Conseil Municipal du 30 janvier 2002

Menace de fermeture d'un poste à l'école de Reilhac

Ordre du jour :

Examen de la lettre de Mr l'Inspecteur d'Académie annonçant la perspective de fermeture d'un poste d'instituteur à l'école de Reilhac à la prochaine rentrée.

A l'unanimité le Conseil Municipal conteste cette décision et argumente pour le maintien du poste.

- 9 % d'augmentation de la population de Reilhac.
- Recherche d'une bonne qualité d'enseignement par une participation importante de la commune en investissements et charges de fonctionnement.
- Nombreux projets pour les enfants (environnement "Mille défis pour ma planète", obtention du label "Eco-Ecole", future étude sur l'eau, Contrat Educatif Local) qui seraient menacés par la fermeture d'un poste.
- Lotissement de 5 pavillons en cours de construction.
- Construction de la Maison de Retraite (plus de 30 emplois).
- Aménagement du Bourg Centre avec une nouvelle zone pavillonnaire.
- Six permis de construire en cours.

Mr le Maire à sa demande a été reçu par Mr l'Inspecteur d'Académie, et a pu lui exposer tous les éléments qui confortent le maintien du poste.

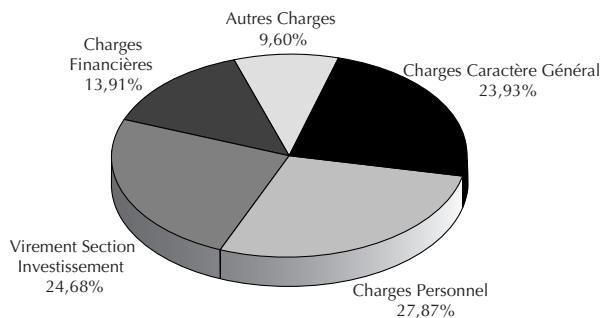
Poste indispensable pour un enseignement de qualité où les enfants de Reilhac sont les premiers concernés.

Budget 2001

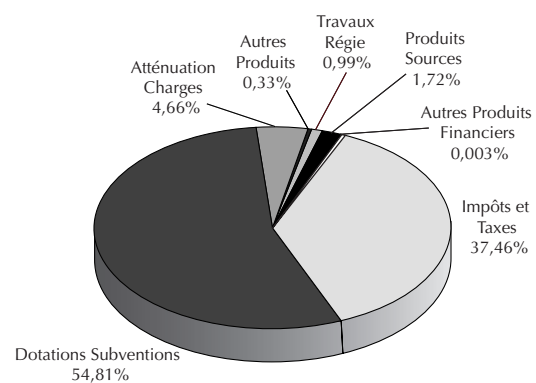
Le 3 avril, le Conseil municipal de Reilhac s'est réuni sous la Présidence du Maire, Jean-Pierre Picard, et de Mr Beaufort, receveur-percepteur, et a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2001.
Il s'équilibre en section de fonctionnement à 3 019 469,00 Frs, et les taux d'imposition décidés par le Conseil Municipal restent les mêmes qu'en 2000.

DEPENSES	3 019 469.00	100%	RECETTES	3 019 469.00	100%
Charges à caractère général	722 775.00	23.93	Produit de services	52 100.00	1.72
Charges de personnel	841 600.00	27.87	Travaux en régie	30 000.00	0.99
Autres charges de gestion courante	289 817.00	9.60	Impôts taxes	1 131 317.00	37.46
Charges financières (Intérêts de la dette)	420 000.00	13.91	Dotations, subventions	1 654 952.00	54.81
Virement à la section investissement	745 277.00	24.68	Autres produits (Location Salle polyvalente)	10 000.00	0.33
			Autres produits financiers	100.00	0.003
			Atténuation de charges	141 000.00	4.66

DÉPENSES



CHARGES



Pour ce budget 2001, on constate que les intérêts de la dette sont en diminution : 420 000.00 en 2001 pour 532 960.00 en 2000. Dans les atténuations de charges, on retrouve la participation de l'Etat pour les salaires des contrats CES et CEC. Les dotations d'Etat restent importantes et sont les principales recettes de la Commune : elles représentent 54.81% du budget, les impôts et taxes représentant 37.46%. Le virement à l'investissement reste très significatif avec 24.68%, soit 745 277.00 Frs.

Taux d'imposition

	Taux Commune 2000	Taux Commune 2001	Produits
Taxe Habitation	14.48	14.48	474 944.00
Foncier Bâti	19.88	19.88	466 385.00
Foncier Non Bâti	78.66	78.66	139 228.00
TOTAL			1 080 557.00

Les taux d'imposition décidés par la Commune restent inchangés par rapport à 2000. S'y ajoutent bien sûr, les actualisations forfaitaires des bases fixées par la Loi de Finances relevant de l'Etat.

Budget 2001

INVESTISSEMENTS

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 564 677,00 Frs

DEPENSES :	1 564 677,00 Frs	RECETTES :	1 564 677,00 Frs
Remboursement de capital :	789 277,00 Frs	Emprunt	733 900,00 Frs
Aménagement du terrain "Les Eglantines" :	200 000,00 Frs	FCTVA :	49 000,00 Frs
Travaux de voirie "Les Violettes" :	225 000,00 Frs	T.L.E. :	25 000,00 Frs
Voirie Reilhaguet-Lagarde :	100 000,00 Frs	Autofinancement :	745 277,00 Frs
Terrain MAPAD :	150 000,00 Frs	Amendes de Police :	11 500,00 Frs
Matériel informatique :	15 000,00 Frs		
Travaux Régie :	30 000,00 Frs		
Eclairage Public :	55 400,00 Frs		

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2001

Ce budget a été voté à l'unanimité le 26 septembre 2001 en présence du Maire, Jean-Pierre Picard et de Mr Beaufort, percepteur. Il s'équilibre en fonctionnement à 684 381,68 Frs.

Il a permis d'apporter les ajustements nécessaires aux prévisions du Budget Primitif 2001.

DEPENSES :	684 381,68	RECETTES :	684 381,68
Charges à caractères général :	86 281,68	Produits :	8 400,00
Charges de personnel :	40 000,00	Impôts et taxes	-780,00
Autres charges de gestion Courante :	-58 497,00	Dotations, Subventions	10 061,00
Subventions :	17 600,00	Autres produits :	2 162,00
Opération d'ordre :	689 700,00	Cession terrains :	500 000,00
Atténuation des produits :	69 297,00	Atténuation de charges :	5 000,00
Virement à la section d'investissement	-160 000,00	Excédent reporté :	159 538,68

En investissements, les propositions nouvelles sont :

-Achat de terrain :	300 000,00
-Achat de divers éclairages de Noël	40 000,00

EAU - ASSAINISSEMENT - ORDURES MÉNAGÈRES

L'eau, l'assainissement et les ordures ménagères sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Ordures Ménagères

De la redevance à la taxe

Lors de sa création, le 22 novembre 1999, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est dotée de la compétence collecte des ordures ménagères et traitement.

En 2000, ce service a été financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour quatre communes (Aurillac, Arpajon, St-Simon et Velzic) et, pour les douze autres, par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, prélevée par les communes et reversée à la Communauté.

Le 20 septembre 2000, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la TEOM sur l'ensemble du territoire d'Aurillac Communauté. Cette taxe s'applique à l'ensemble du foncier bâti sur la base de la moitié de la valeur locative. Seuls en sont exonérés les locaux à usage industriel ou commercial dont les occupants sont tenus de procéder eux-mêmes à l'enlèvement de leurs déchets ainsi que les établissements assujettis à la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères.

Désormais donc, on ne paie plus que la taxe (TEOM) et plus la redevance (REOM). Cette unification au niveau communautaire se traduit par une diminution du coût du service de collecte pour une très large majorité des habitants de l'agglomération.

SUBVENTIONS 2001 AUX ASSOCIATIONS

Après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe le détail des subventions accordées en 2001 comme suit :

Association des Parents d'Elèves		12 800,00 F
* Subvention habituelle	6 800,00 F	
* Tickets sports	6 000,00 F	
Ligue contre le cancer		500,00 F
Comice Agricole Jussac		300,00 F
Bibliothèque Centrale de Prêt		500,00 F
Pupilles école publique		150,00 F
Société de Chasse		1 500,00 F
Football Club Reilhacois		13 000,00 F
* Subvention habituelle	7 000,00 F	
* Emploi-Jeunes	6 000,00 F	
Anciens d'Algérie		200,00 F
F.A.L.		150,00 F
Jeunesse et Plein Air		200,00 F
Association de pêche		100,00 F
Pétanque "Le Tilleul Reilhacois"		1 300,00 F
La Quille Reilhacoise		500,00 F
Comité des Fêtes		5 000,00 F
Bibliothèque sonore		300,00 F
Club Canin Cantalien		1 000,00 F
Les Amis de Broussette		250,00 F
Club des Aînés		1 300,00 F
Provision		950,00 F
TOTAL		40 000,00 F

Le Conseil Municipal remercie Mr Beaufort, percepteur, pour sa participation à l'élaboration des budgets de la Commune. Ayant fait valoir ses droits à la retraite, Mr Le Maire et le Conseil Municipal l'assurent de toute leur sympathie. Bonne retraite Mr BEAUFORT !

L'Adjoint aux finances`
André Freyssinier

CyberC@ntal



Atelier Informatique à Reilhac

L'atelier est ouvert le Mardi de 20 h à 21 h encadré par les bénévoles de la commune (C. Olmi - G. Pissavin - B. Laveissière)
Le mardi de 16 h 30 à 19 h 30 et le mercredi de 14 h à 16 h l'atelier est encadré par Vincent Zanoli, Animateur de l'Agglomération de Communes.

Que vous soyez débutants ou confirmés, l'atelier vous permettra de vous initier et d'utiliser l'outil informatique pour écrire des courriers, faire des rapports, faire des tableaux de calcul, etc... et de découvrir Internet et ses applications. L'atelier Cyber C@ntal est situé à l'Ecole Primaire Publique de Reilhac.

Par délibération du Conseil Municipal :

Les tarifs sont fixés à :

Accès Internet : 20,00 Frs par heure ou 3 euros

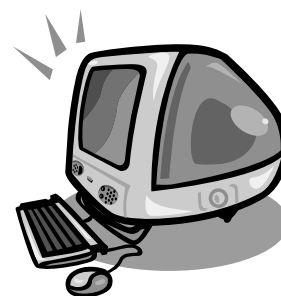
Impression couleurs : 1,50 Frs par feuille ou 0,23 euro

Noir et Blanc : 0,60 Frs par feuille ou 0,1 euro

Les scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi bénéficient du demi-tarif

La fréquentation aux divers ateliers a été de 2 à 5 personnes par séances. Nous pensons avoir répondu aux besoins de chacun mais nous sommes prêts à répondre à des demandes précises si vous le désirez. A bientôt !

Bernard Laveissière



Inauguration à Reilhaguet

Travaux de voirie et d'assainissement de Reilhaguet

Le Sous-Préfet, le Président d'Aurillac Communauté, le Conseiller Général, le Conseiller Régional, les élus, le Maire Jean-Pierre Picard et son Conseil Municipal se sont retrouvés pour procéder à l'inauguration des travaux de voirie et de l'assainissement à Reilhaguet le 10 février 2001.

Il revenait au Maire de retracer l'historique de ces travaux, leurs utilités et de remercier l'ensemble des intervenants en quelques mots :

"C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille dans notre belle mairie pour cette double inauguration :

- l'assainissement du village de Reilhaguet
- la réfection de la voirie

Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Sous-Préfet de vous présenter Reilhac en quelques mots :

- Reilhac fait partie des rares communes qui ont augmenté leur population entre le recensement de 1990 et celui de 1999.

La population avec le double compte a augmenté de près de 9%, elle était de 986 habitants en mars 1999, aujourd'hui nous avons largement dépassé les 1000 habitants.

Reilhac est une commune jeune et ce n'est pas rien dans un département qui a perdu près de 8000 habitants en 9 ans.

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 28% de la population de Reilhac, alors que cette proportion est de 20% dans le département. A l'opposé, les personnes de plus de 75 ans ne représentent que 4% des Reilhacois alors que la proportion est de 11% dans le département. Certes, la situation géographique de Reilhac, par rapport à la ville est un atout indéniable à son développement.

Merci, Monsieur le Sous-Préfet de m'avoir accordé un peu de votre temps pour visiter Reilhac avant cette inauguration, ce qui m'a permis de vous montrer le résultat du travail de deux mandatures, en collaboration étroite avec l'Etat, le Conseil Général, le District, et maintenant, Aurillac Communauté.

Vous avez pu vous rendre compte, Monsieur le Sous-Préfet, au cours de cette visite, de la propreté de notre commune, de la qualité de son cadre de vie, de l'état de nos bâtiments communaux, notamment de cette mairie inaugurée en 1992, avec la présence de Monsieur Jean-Pierre Sueur, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Territoriales et de Monsieur le Préfet Bernard Boubet.

Je crois pouvoir vous dire aujourd'hui, que Reilhac est une commune accueillante qui a grandi avec une parfaite maîtrise de l'urbanisme soucieuse de conserver son patrimoine et ses traditions, mais aussi

moderne et ouverte sur l'avenir.

Mais revenons si vous le voulez bien à l'objet de notre réunion.

Au terme de plusieurs mois de travaux et de perturbations pour les riverains, nous pouvons fêter aujourd'hui, tous ensemble, l'inauguration des travaux d'assainissement et de voirie du village de Reilhaguet. Je sais qu'un certain nombre de riverains poussent aujourd'hui un soupir de soulagement, mais qu'ils sachent que je me réjouis autant qu'eux de l'achèvement de ces travaux.

Ces travaux d'amélioration de la sécurité routière, du cadre de vie et de protection de l'environnement bien qu'indispensable et réclamé par tous ont posé quelques désagréments aux habitants de Reilhaguet notamment aux automobilistes obligés d'attendre pendant les travaux car, cette route, en est le seul accès.

Aussi, au nom de la Municipalité, je remercie tous les habitants de Reilhaguet pour leur patience et leur compréhension durant tous ces travaux.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, aujourd'hui tous ces efforts sont payants.

Reilhaguet, village authentique qui représente un peu la mémoire de Reilhac avec ses constructions de caractère, son four à pain, sa situation en fond de vallée, son activité agricole forte.

Reilhaguet est devenue aujourd'hui un village accessible et moderne :

- accessible, même aux cars de la Stabus,

puisque depuis le 1^{er} janvier 2001, grâce à l'élargissement de la chaussée, le transport scolaire pour le secondaire s'effectue dans de bonnes conditions.

- moderne, car Reilhaguet bénéficie d'un assainissement collectif.

Monsieur le Sous-Préfet, l'Etat a toujours accompagné nos travaux de voirie et de sécurité au titre de la dotation Globale d'Equippedement des Communes.

Pour ces travaux, dont les montants s'élèvent à 686 815 Francs, l'Etat nous a apporté une subvention de 200 000 Francs.

Cette aide importante nous a été précieuse car notre budget n'aurait pas supporté de tels investissements. Je tiens en tant que Maire à vous en remercier très sincèrement et très vivement.

Pour les travaux d'assainissement, il a d'abord fallu convaincre le Vice-Président chargé des réseaux de l'utilité, de l'urgence et de la priorité de ces travaux.

Le Vice-Président Roger Destannes est quelqu'un de très compétent dans ce domaine mais c'est quelqu'un qui ne s'en laisse pas compter.

Je vous assure qu'il a fallu argumenter pour le convaincre de faire une étude et de lancer les travaux.

Il faut bien dire que nombreux sont les villages dans la communauté d'agglomération qui ne sont pas assainis, il y en a même à Arpajon !

Effectivement le coût de ces travaux d'assainissement est relativement élevé lorsque l'habitat n'est pas concentré,



Visite des élus Communautaires

d'où, bien entendu, la difficulté de tout faire en même temps.

A ce moment de mon propos, je voudrais remercier le Président Yvon Bec et le Vice-Président Roger Destannes pour leur dire que, comme l'avait fait le District, la Communauté d'Agglomération joue pleinement son rôle de coopération intercommunale en intervenant non seulement dans la ville chef-lieu, mais aussi, comme c'est le cas aujourd'hui, dans les communes périphériques.

Merci à tous mes collègues de la Communauté d'Agglomération et à notre Président Yvon Bec.

Aujourd'hui, c'est la 4^{ème} inauguration depuis la création du District en 1990 :

- 1992, le château d'eau (construction)
- 1995, la cité des Landes (réseau pluvial)
- 1997, traverse de Reilhac (réseau pluvial et remplacement de la conduite d'eau)
- 2001, assainissement de Reilhaguet

J'aurais également pu citer tous les petits

travaux que nous avons réalisé avec l'aide de la communauté comme par exemple l'aménagement du bois du Calvaire.

Reilhac possède le meilleur réseau d'eau de la Communauté d'Agglomération du point de vue rendement, 75% des 372 foyers sont assainis.

Il est bien évident que tous ces travaux ont pu se faire grâce à la solidarité qui est la base même de notre esprit communautaire. Le choix des travaux est fait en parfaite concertation et chaque commune en bénéficie à son tour en fonction de ses demandes et des possibilités financières de la Communauté.

Comme je le dis souvent, dans la communauté, il n'y a pas de perdant, il n'y a que des gagnants.

Avant de terminer mon propos, je voudrais remercier les services de la Communauté et l'entreprise SATPA pour les travaux d'assainissement, l'entreprise Eurovia ainsi que la DDE pour la voirie,

qui, malgré un temps particulièrement pluvieux cette fin d'automne, ont respecté leurs engagements.

Je voudrais également rappeler aux usagers de la voirie de Reilhaguet que son élargissement ne doit pas être l'occasion de commettre de coupables et dangereux excès de vitesse ; j'en appelle au bon sens de chacun pour savoir profiter avec justesse et raison du mieux être que procure ces travaux d'aménagement de circulation.

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, je tiens une nouvelle fois à vous dire combien nous apprécions votre présence pour cette première inauguration de ce nouveau millénaire.

Elle est le signe de l'intérêt que vous portez au développement des petites communes, elle témoigne de la considération dont vous faites preuve à l'égard de tous ceux qui y vivent.

Merci.

Le 4 octobre 2001

La Commune de Reilhac accueille Jacques Mézard, Président d'Aurillac Communauté

Les Elus Communautaires ont rendu visite aux habitants de Reilhac afin de mieux les informer des compétences et des projets de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC.

Jean-Pierre Picard, Maire, et Vice-Président d'Aurillac Communauté, chargé des finances, accueillait les divers intervenants, rappelant que la Commune a été une des premières à adhérer au District ce qui lui a permis de bien se développer.

Le Président de la Communauté **Jacques Mézard** et les Vices-Présidents présents à cette réunion, René SOUCHON, Roger DESTANNES, Jean-Claude MAUREL, et le Conseiller Général Jacques MARKARIAN, ont largement développé les compétences de la Communauté, développement économique, grands équipements sportifs, insertion et emploi, environnement, habitat, urbanisme et transport, sans oublier l'eau et l'assainissement, et les budgets.

Les projets ont été également évoqués : refuge fourrière pour animaux, incinérateur, centre aquatique, pôle cheval, centre de création artistique, halle polyvalente.

En 2002, cinq nouvelles communes devraient adhérer, ce qui portera le nombre à 21. Cette réunion a permis aux habitants de poser diverses questions et d'établir un échange avec les Elus, notamment à propos de l'impôt sur les ordures ménagères (réparti sur les valeurs foncières), le coût de l'eau, etc...

Cette visite a permis d'informer les habitants et de créer un lien plus direct avec les Elus.

Pour Reilhac, les représentants du Conseil Municipal sont Jean-Pierre PICARD, Vice-Président, Louis FAUGERE, Secteur Eau et Assainissement, et André FREYSSINIER, suppléant.



REILHAGUET

Pour compléter l'information sur les travaux de voirie de Reilhaguet : le samedi 10 février 2001, Aurillac Communauté procède à l'inauguration de la Station d'Épuration et du collecteur d'égout en présence de Monsieur Le Président de la Communauté, des Vices-Présidents, des Conseillers Communautaires et Municipaux, des services techniques et d'un bon nombre d'habitants de la commune de Reilhac.

La réception n'a fait apparaître aucune observation majeure ; les habitants de Reilhaguet, en plus d'une route parfaitement adaptée, possèdent un réseau d'assainissement collectif.

Je profite de l'occasion pour remercier Aurillac Communauté, les entreprises et les habitants de Reilhaguet pour leur patience et leur compréhension durant la période des travaux.

Aménagement de Lagarde



Afin de prendre en compte l'importance du trafic routier sur le secteur de Lagarde, le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux ; il confie l'étude du projet d'élargissement de la chaussée et du carrefour à la Direction Départementale de l'Équipement.

L'étude nous a permis d'obtenir une subvention du Conseil Général.

La compréhension des riverains propriétaires de terrains a permis à la Commune de faire réaliser les travaux. En plus de l'élargissement de la chaussée et du carrefour, la création d'un réseau d'eau pluvial est devenu indispensable, ainsi que l'enfouissement des câbles France Télécom. Il y a également eu création d'un réseau souterrain d'éclairage public avec pose d'un candélabre de 13 mètres, de deux plus petits (4.50 mètres) répartis le long de la route, et pose d'une lampe sodium de forte puissance sur un support béton. Ainsi le secteur est parfaitement bien éclairé et sécurisé.

Les travaux tels que terrassement, empierrement, busage, goudronnage ont été réalisés par l'entreprise Colas d'Aurillac.

Desserte gaz naturel



Comme vous l'avez constaté, les travaux de pose de la conduite de desserte gaz ont débuté sur la Commune de REILHAC.

La 1^{ère} tranche de travaux commencée en 2001 s'achèvera comme prévu en 2002. Actuellement la conduite qui arrive de NAUCELLES est en place et en pression jusqu'au carrefour de la Croix de Lestoubeyre.

L'Entreprise Chavinier, qui réalise la pose de la conduite pour le compte de Gaz de France, reprendra les travaux en direction de JUSSAC, jusqu'à la limite des 2 communes, et reviendra en arrière pour alimenter les cités (Les Landes, Les Violettes I et II, Les Eglantines, ainsi que les branchements particuliers).

La 2^{ème} tranche prévue fin 2002 débutera de la

Croix de Lestoubeyre en direction du Bourg et de Lagarde : deux départs sont en attente au carrefour.

Pour de plus amples renseignements sur la pose et le passage de la conduite, et sur les branchements, vous pouvez contacter les agents commerciaux de Gaz de France.

Points verts

Afin d'éviter les manœuvres des camions benne, et de faciliter l'accès aux points verts de la salle polyvalente, en accord avec Aurillac Communauté, un nouvel emplacement a été recherché le long de la voie communale N° 8 devant l'Aire de Jeux.

L'aménagement discret s'intègre parfaitement bien sur le site. Les travaux réalisés par les employés de la Commune permettent une accessibilité facile aux camions de vidanges des bacs et aux usagers de la commune.

L'entretien des plates-formes des points verts, et le nettoyage des bacs, des conteneurs à ordures ménagères, sont, pour l'instant, à la charge de la Commune.

SIGNALISATION

La signalisation sur la commune de REILHAC a été renforcée et complétée. Des panneaux de lieu-dit sont mis en place pour indiquer : Reilhaguet, Capelle, Jonquières.

Recoulet : A la sortie du lotissement, un stop est en place ; il protège la route qui descend de Reilhaguet et oblige les véhicules qui sortent du lotissement à marquer l'arrêt et à laisser la priorité à la voie communale N° 6.

Brousse : Un stop mis en place protège et assure la sécurité des usagers dans la traversée de Brousse. Il impose l'arrêt à tous les véhicules qui débouchent sur la Route Départementale N° 52.

Place de la Mairie : La circulation autour de la Mairie est réglementée et se fera dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. L'accès au parking se fera dans le sens de la montée, vers la Mairie. L'arrêt de tout véhicule est interdit sur une longueur de 30 mètres devant l'école (côté cour). Une obligation d'arrêt sera imposée (stop) aux véhicules qui sortent de la voie N° 6 sur la place.

Salle polyvalente : Considérant que pour assurer la sécurité des enfants et préserver les places de parking aux utilisateurs de la salle polyvalente, Monsieur Le Maire prend un arrêté interdisant le stationnement à tous les véhicules de transport de marchandises.

Tous les services : Préfecture du Cantal, Direction des services départementaux, Monsieur Le Colonel de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de faire respecter l'arrêté.

La signalisation mise en place par la commune, le marquage au sol, représentent un coût pour le contribuable de la commune.

Malgré cela, on constate que quelques véhicules stationnent illégalement ; les chauffeurs ne semblent pas vouloir respecter cette réglementation ; ils prennent des risques et sont prévenus.

Lotissement "Les Eglantines"

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser la 1^{ère} tranche de travaux de viabilité du Lotissement "Les Eglantines".

L'étude faite par le Cabinet CLAVEYROLE et COUDON d'Aurillac a permis de consulter les



entreprises de travaux publics. C'est l'entreprise EUROVIA qui est retenue, et réalise les travaux qui constituent la 1^{ère} phase : eau potable, réseau égout pluvial, électricité basse tension, éclairage public et gaz des 5 lots à bâtir. La réception des travaux de la 1^{ère} phase étant faite, la construction des pavillons a débuté.

Une fois les constructions terminées, le Conseil Municipal décidera de faire réaliser la 2^{ème} phase, qui consiste en la pose de bordures trottoirs et au goudronnage de l'ensemble des voiries et trottoirs.

Cinq nouvelles familles seront à prendre en compte à l'actif de la commune de REILHAC.

Eclairage public

Pour les fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal fait l'acquisition d'un nouvel éclairage.

Cet éclairage complète et remplace l'ancien qui, lui, a fait l'objet d'une modernisation et d'un changement d'implantation, comme vous l'avez constaté.

Chaque année, dans son programme d'extension de l'éclairage public, la Commune prévoit quelques lampes supplémentaires.

Brousse : Trois lampes sont installées entre Capelle et Brousse.

Recoulet : Pour terminer le lotissement, un candélabre de 4.50 mètres est en place ainsi qu'une lampe sodium de forte puissance installée sur un support béton à la place d'une lampe ordinaire ; cette nouvelle lampe éclaire nettement mieux le carrefour. En ce qui concerne l'entretien de l'éclairage, un contrat est signé entre la Commune, le Syndicat CASTY et l'Entreprise LAVIGNE, seule habilitée à intervenir sur le réseau électrique. Toutes interventions et réparations sont à signaler à la Mairie qui en informera l'Entreprise : un suivi est prévu chaque mois.

L'Adjoint aux Travaux
Louis Faugère

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

1 - Au cours de l'année 2001 la commission d'urbanisme a enregistré ou délivré :

Permis de construire : 7

- Lotissement des Eglantines : 4 maisons d'habitation
- Le Bourg : 2 constructions annexes
- Brousse : 1 maison d'habitation

Travaux exemptés de permis de construire : 5

- Le Bourg : 3 aménagements divers des constructions existantes
- Brousse : 1 Appentis
- Capelle : 1 Piscine

Demande de certificat d'urbanisme : 6

Demandes de renseignement d'urbanisme : 19

2 - Programme local de l'habitat (PLH)

En 2001 un étude préalable à la définition d'un Programme local de l'Habitat sur le territoire de Communauté d'Agglomération d'Aurillac à laquelle notre commune appartient a été demandé au cabinet EDATER.

Cette pré-étude a pour but de dresser le bilan complet, commune par commune :

- de l'aménagement communal existant
- de sa politique foncière
- de son habitat
- de ses transports
- de ses priorités en matière d'habitat

Le but de l'étude qui se poursuit en 2002 sera d'harmoniser la politique de l'habitat au sein de la communauté d'agglomération.



3 - Plan d'occupation des sols (POS)

Le POS, approuvé en septembre 1999, définit les règles d'urbanisation applicables à notre commune. Il est à la disposition de tous les habitants de Reilhac qui souhaitent le consulter aux heures d'ouverture de la mairie.

4 - Lotissement des Eglantines

Les travaux d'aménagement du lotissement terminés en 2001 ont permis aux nouveaux propriétaires d'entamer la construction de leur future maison d'habitation. Bientôt cinq nouvelles constructions apporteront un peu plus d'animation à notre village.

5 - Tri sélectif et déchetterie

La Communauté d'Agglomération met à notre disposition des moyens de tri des ordures ménagères à travers des Points Verts installés sur notre commune.

La commune de REILHAC a été nommée pour ce tri sélectif. Nous avons obtenu les trois premières places en ce qui concerne les emballages, le verre et les journaux/magazines sur le territoire de la communauté.

Les deux déchetteries et en particulier celle des Quatre Chemins vous accueillent du **lundi au vendredi de 13 h à 19 h et le samedi de 9 h à 15 h**. Elles vous permettent de vous débarrasser de tous les autres déchets non acceptés par les Points Verts.

6 - Ecologie

La commune de Reilhac fait de gros efforts pour améliorer votre lieu de vie. Les cantonniers ne ménagent pas leur peine pour entretenir et nettoyer les espaces publics. Nos enfants nous donnent l'exemple à travers l'ECO-ECOLE. Ayons une démarche citoyenne en respectant notre environnement, nous avons tout à y gagner.

L'adjoint chargé de l'urbanisme
et de l'environnement
Christian VIDAL



Les services de l'état et du Conseil Général en visite à Reilhac

Le 28 avril 2001, Monsieur CHOPIN, Sous-Préfet, sur l'invitation du Conseiller Général Jacques MARKARIAN et des Maires du Canton de JUSSAC, a consacré une journée de visite aux cinq Communes.

Reçu à la Mairie de REILHAC par Jean-Pierre PICARD, Maire, et son Conseil Municipal, en présence du Conseiller Général, le Sous-Préfet a pu en découvrir les installations.

Cette réception a permis d'instaurer un dialogue de terrain avec les Services de l'Etat dont les aides aux communes sont importantes et indispensables - DGF, DGE et autres services quotidiens.

Monsieur CHOPIN a pu prendre note des demandes du Conseil Municipal, et dans la mesure du possible, essaiera d'y répondre dans l'avenir.

Une visite de la Commune s'est déroulée sous un soleil printanier.

Etat des routes, sécurité, lotissements, réserve de terrains, emplacement de la Maison de retraite, environnement, futurs projets d'investissement, n'ont pas échappé au Sous-Préfet. Il a pu découvrir les aménagements réalisés, en particulier dans le bois du Calvaire, reflétant bien l'exposition en Mairie "Mille défis pour notre Planète", avec le concours des enfants de l'École de REILHAC, préconisant la protection de l'environnement, et un meilleur cadre de vie pour la population.

Les points noirs n'étaient pas en reste : entre autre le Carrefour de Lagarde, en ce qui concerne les problèmes de sécurité.

Cette journée très enrichissante est une bonne initiative, permettant de dialoguer directement avec les représentants de l'Etat, et de développer les Communes selon leur spécificité.

Merci Monsieur Le Sous-Préfet.



Présence du Président du Conseil Général sur le canton de Jussac

"Connaître les spécificités d'un Canton, les projets des Communes et comment envisager la façon dont le Conseil Général peut accompagner ces projets ou résoudre des problèmes" peuvent résumer le discours du Président Vincent DESCCEUR en visite dans le Canton, accompagné de Mme BAYLE Directrice de Cabinet et de Jacques MARKARIAN, Conseiller Général.

Chaque Maire a pu, au cours de cette visite, présenter sa Commune avec ses réalisations, ses besoins.

Cette rencontre de proximité était pour Jean-Pierre PICARD et son Conseil Municipal l'occasion de dialoguer avec le Président dans la salle du Conseil Municipal, avant de se rendre sur le terrain pour présenter les travaux réalisés et futurs, tel que le Carrefour de Lagarde, l'emplacement de la Maison de retraite

en cours d'étude, et divers aménagements dans la Commune permettant de respecter l'environnement et améliorer le cadre de vie des habitants.

Le Conseiller Général, Jacques MARKARIAN, s'il a évoqué quelques points noirs secondaires, comme les aménagements de carrefours, n'a pas manqué d'exprimer un avis très favorable des Elus du Canton à la réalisation de la déviation Des Quatre Chemins ce qui favoriserait sa zone d'activité, la sécurité des habitants du Canton et ceux d'ailleurs qui se déplacent chaque jour vers AURILLAC.

Conclusion : Satisfaction pour les Elus d'avoir accueilli le Président du Conseil Général dans leur Commune, et encouragement pour poursuivre leurs tâches.



Le vendredi 11 janvier, le Maire Jean-Pierre PICARD et le Conseil Municipal présentaient les vœux de la municipalité à la population de REILHAC devant un parterre d'une centaine de personnes. Les Présidents d'Associations, le Personnel Enseignant, les membres du CCAS, le nouveau Receveur Municipal, l'abbé VERMANDE, et de nombreux habitants de REILHAC, ont répondu à l'invitation pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, où convivialité et amitié étaient à l'ordre du jour.

Jean-Pierre PICARD leur présentait ses vœux pour cette nouvelle année :

"...Nous sommes ici pour marquer cette date autour du verre de l'amitié... Je forme à l'intention de vous tous et de vos familles mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et d'épanouissement personnel. Bien entendu tout le Conseil Municipal et les Employés Communaux s'associent à ces souhaits."

Il ne manquait pas en quelques mots de retracer les actions marquantes de l'année 2001, et de s'adresser à tous les participants.

"...Je tiens à remercier les professeurs des écoles de REILHAC, les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans, les professions libérales, les agriculteurs qui maintiennent tous notre commune vivante et participent à son épanouissement. Bienvenue aux nouveaux habitants que nous accueillons avec plaisir. Merci à tous les services de l'État, Préfecture, Perception, Gendarmerie DDE, Services Fiscaux, Cadastre, Domaine, Conseil Général, pour leur accueil, leur écoute, leurs conseils qui nous permettent de mener à bien nos projets, sans oublier le Curé de la Paroisse, Mr L'Abbé VERMANDE..."

...mais aussi sur les actions programmées pour 2002 et à venir :

"...L'année 2002, avec le passage à la monnaie unique européenne au 1^{er} janvier, l'élection Présidentielle début mai et les élections législatives mi-juin, est riche en événements qui marqueront notre avenir.

Mais un événement de taille également, depuis le 1^{er} janvier, s'est produit : l'élargissement de la Communauté d'Agglomération qui passe de 16 à 21 communes, totalisant 55 000 habitants, soit 37% de la population du département et 60% des emplois.

L'avenir économique du Cantal passe incontestablement par l'Agglomération Aurillacoise, et REILHAC y trouve sa place tout à fait naturellement et de façon active. De grands chantiers y sont actuellement à l'étude :

- Nouvelle zone d'activité de 70 ha à La Sablière, compte tenu que les



zones de Tronquière, Baradel et les Quatres Chemins sont complètes,

- Une grande halle polyvalente
- Un nouveau centre aquatique,
- Un centre de création artistique pour renforcer l'impact du "Festival de rue".

Toutes ces actions justifient l'espoir que nous avons dans l'avenir de notre territoire. Aurillac Communauté demande beaucoup d'investissements et de temps de la part des élus, mais c'est une œuvre et une très belle école de la démocratie.

En ce qui concerne notre Commune, le projet de construction de la Maison de Retraite est de plus en plus d'actualité ; d'autres communes dont TOURNEMIRE, MARMANHAC, ST-CERNIN vont se joindre à nous, ce qui a pour effet de nous conforter dans nos démarches. L'avant-projet sur lequel travaille l'Institut Gérontologique "Les Cités Cantaliennes de l'Automne", le Cabinet d'Architecture MAROT, le Conseil Général et la Commune devrait être déposé devant la Commission Régionale d'Organisation de la Santé courant mars.

Cette année, des travaux d'aménagement de sécurité à Lagarde, pour la traversée de la route départementale en empruntant le boviduc, seront réalisés et financés en grande partie par le F.E.C. qui je rappelle a augmenté de 50%.

Les travaux d'amélioration des routes du vieux bourg sont à l'étude..."

Cette agréable manifestation se terminait par un vin d'honneur et un buffet parfaitement d'actualité en période de vœux.



Bonne retraite Josette



Il faut bien se rendre à l'évidence, 23 ans de loyaux services à la Mairie de REILHAC, et elle est partie...à la retraite.

Comment résumer tout cela en quelques lignes !

C'est dans la salle du Conseil Municipal que Jean-Pierre PICARD, Maire, et son Conseil Municipal, ont tenu à lui manifester tous leurs remerciements pour le travail accompli durant toutes ces années, mais aussi toute leur amitié.

C'est à travers un vibrant hommage et cela ne passait pas inaperçu, un pincement au cœur, que Jean-Pierre PICARD a retracé sa carrière et jugé son action exemplaire.

**Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chère Madame GUBERT,**

Il y a des discours faciles à préparer, mais difficiles à prononcer. Celui qui est attendu de moi aujourd'hui fait parti de ceux-là. Faciles à préparer parce que les éléments à évoquer sont nombreux, mais difficiles à prononcer parce que l'émotion est plus dure à contenir...

...Ainsi Madame GUBERT vous nous quittez. Et si ce n'était pas la loi qui imposait votre départ, j'aurai envie de vous dire : "Cette décision est-elle bien réfléchiée ?" Vous faites à ce point partie de notre Equipe et nous sommes plusieurs à nous demander ce que nous allons devenir sans vous.

A n'en point douter, votre départ va créer un vide à la mesure de la place que vous occupiez, c'est-à-dire Immense.

Vous me direz que nul n'est irremplaçable et avec la modestie qui vous caractérise, même pas vous-même - je n'en suis pas si sûr.

Outre vos dons personnels, vous avez accumulé au cours de cette longue carrière professionnelle un volume d'expérience que nous sommes bien en peine de pouvoir évaluer. "Toutefois au cours de ces douze dernières années, j'ai pu apprécier vos compétences, la finesse de vos jugements, votre rigueur, votre assiduité, votre disponibilité, votre efficacité, votre respect des autres, votre écoute et la qualité de votre accueil.

Je vous vois gênée par cette énumération, mais c'est à tort car je ne vous ai pas encore fait de réels compliments.

L'amour du travail bien fait, l'ordre, la méthode, la façon de rendre compte, sont autant de qualités que j'ai pu apprécier au

cours de notre travail en commun.

Je vous suis redevable, Madame GUBERT, du climat de confiance et de respect que vous avez su apporter à la Mairie, tant avec vos collègues de travail qu'avec mes collègues du Conseil Municipal. Votre rôle n'était pas toujours facile mais vous avez su être un trait d'union entre tous, en proposant aux problèmes posés, une réponse précise et de bon sens, digne de votre juste vision des choses.

Notre travail, ou plutôt notre collaboration, a toujours été basée sur notre confiance réciproque et cette confiance-là, ne s'est jamais démentie, jusqu'au dernier jour;

Vous avez su créer dans cette Mairie, votre Mairie, une atmosphère amicale par la bonne humeur et la sympathie réciproque.

Bref, vous avez su mettre en place un remarquable esprit d'équipe avec le personnel dont tout le monde tire maintenant profit...

...Pour toutes ces raisons, pour avoir montré dans les moments difficiles et délicats, car sur une longue période il y a forcément des moments délicats et difficiles, des qualités de cœur, de courage, et de compréhension, vous devez être félicitée et remerciée.

Aussi, je demande qu'on vous applaudisse très fort..."

A la question ; heureuse de prendre votre retraite Mme GUBERT et de vous consacrer encore plus à votre famille ?

Certainement...en est la réponse.

Cependant quelques signes bien cachés mais perceptibles par tous ceux qui ont travaillé avec elle, étaient présents. Car, un tel départ bien que programmé, et préparé, ne laisse pas indifférent,...mais, aujourd'hui, quelques mois s'étant écoulés, nous sommes tous rassurés...! Cela s'est bien passé ! Josette a gardé le sourire, et tout son élan toujours empreint de convivialité et d'humour.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des membres de sa famille dont Monsieur GUBERT André, son époux et Aline, sa fille. On remarquait la présence de Jacques MARKARIAN, Conseiller Général, de Monsieur BEAUFORT, Percepteur, des responsables des Associations, du Personnel Communal, des Secrétaires de Mairie des Communes voisines, et de nombreux amis.

Il n'ont pas manqué de lui souhaiter une heureuse et longue retraite, tout en regrettant son départ.

Après toutes ces marques de sympathie, et avant de savourer le buffet pour la circonstance, Madame GUBERT a du remplir une dernière tâche...mais cette fois-ci, c'était pour ouvrir les cartons de cadeaux, gage de reconnaissance et d'amitié.

BONNE RETRAITE JOSETTE



Centre Communal d'Action Sociale



Le rôle du C.C.A.S. est d'apporter un soutien aux personnes en difficultés. Il est géré par une commission formée de membres du Conseil Municipal et de membres nommés par l'administration.

Président : Le Maire Jean-Pierre PICARD

Membres élus : Mmes APCHIN Ginette, FONTANILLE Viviane, Mr BOULDOYRE Simon, Mme SOUBRIER Christiane.

Membres nommés : Mmes COSTES Marie-Louise, LAPOUBLE Juliette, LABERTRANDIE Marie-Jo, MEYNIEL Isabelle.

Une assistante sociale, Mme TANAVELLE, assure 2 permanences à la Mairie : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois.

Le C.C.A.S. est chargé d'examiner les demandes d'aides sociales au cas par cas. Les dossiers sont transmis par la suite aux services départementaux compétents. Les dossiers sont essentiellement des demandes d'aide médicale, de carte d'invalidité, d'allocations compensatrices de tierce personne, de prestations spécifiques dépendances et d'aides ménagères. Ce sont également des secours exceptionnels, des dons pour les enfants de REILHAC qui partent en classes de Mer, de voyages d'études.

Le 4 mars, jour de la Fête des Grands-Mères, les personnes de plus de 63 ans ont été invitées à partager un repas confectionné avec beaucoup de soin par les membres du C.C.A.S. ainsi que

par des bénévoles. Un petit air d'accordéon, joué par Louis LAPOUBLE, a fait retrouver leurs jambes de 20 ans aux papys et mamies qui sont infatigables. En partant, les mamies ont reçues un bouquet de jonquilles et d'Iris.

Une rose a été distribuée à toutes les mamans de la commune à l'occasion de la Fête des Mères.

Pour Noël, 63 colis ont été remis à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans, ainsi que 6 boîtes de chocolats fins aux personnes qui sont en Maisons de Retraite.



Bilan de rentrée



Les élèves de la Commune ainsi que le personnel enseignant ont pu effectuer leur rentrée des classes le jeudi 6 septembre 2001.

Avec un effectif somme toute assez stable, l'école reste divisée en 4 classes avec, cette année, une initiation à une langue étrangère (ici, l'anglais), dès le CE1, et que les enfants poursuivent jusqu'en CM2.

Grâce à une collaboration active de l'APE et de l'Ecole, les enfants ont bénéficié depuis la rentrée de plusieurs sorties, telles que : rencontre sportive avec d'autres écoles de l'agglomération, conte musical, visites et cérémonies liées au projet ECO-ECOLE et enfin, cinéma...

Toutes ces activités liées à des projets pédagogiques concrets ont donné aux enseignants et aux élèves une nouvelle dynamique pour cette année scolaire.

L'École de REILHAC attaque l'an 2002 sous le signe de la motivation afin de permettre à ses élèves d'acquérir leurs apprentissages dans les meilleures conditions.

La Directrice de l'École
Valérie LAFON

Vie à l'école

Les enfants, la Fête, la joie C'est Noël

Ici, un bon repas préparé par Mme PLANCHON, est très apprécié par les enfants de l'Ecole, les enseignants et Mr le Maire entouré de son Conseil Municipal.



Vivement la fin de l'année s'est écrié le Père Noël !

Mais rien ne l'arrête, surtout pas les cheminées...encore une fois à Reilhac, il s'est manifesté et quelle satisfaction pour les enfants !
Merci Père Noël, à l'année prochaine.

Sortie à Junhac

Le 28 juin, les classes maternelle, CP, CE se sont déplacées en car à JUNHAC. Arrivés sur place, nous sommes montés dans le petit train et nous avons pu admirer les daims. Nous nous sommes arrêtés pour leur donner à manger du pain.

Après un excellent pique-nique, et une agréable promenade dans le parc, une petite sieste pour les tous-petits, nous avons pris le chemin du retour.

Nous remercions l'Association des Parents d'Elèves qui a financé cette sortie.



Sortie éducative au Col de Légal

Classe CM1, CM2, CE1, CE2

Les élèves du Cycle III sous la surveillance paternelle ou maternelle ont passé le week-end de la Fête des Pères en altitude au col de Legal.

Le samedi après-midi, 17 juin, une sortie pédestre en direction de la Montagne "Du Luc" a permis de vérifier si les jambes étaient en forme pour la suite de l'aventure.

En soirée (après un souper bien consistant), deux activités étaient proposées : finale de Rugby pour les amoureux de la balle ovale ou surprise partie mise sur pied par une parente d'élève.

Après une courte nuit de récupération, les croissants avalés, il était temps de s'attaquer à l'assaut du Puy Chavaroché (1750 m). Le temps légèrement "frisquet" a réduit les ambitions. La troupe s'est contentée de pique-nique au Buron de "Cabrespine" (mi-distance).

Arrivés au centre, encadrement et enfants ont été de corvée de pluche pour faciliter la tâche du cordon bleu (Mr LORCA). La truffade, les grillades étaient au menu pour une cinquantaine de convives (parents et enfants), avant le retour vers REILHAC.

Les Parents qui encadraient et l'A.P.E. qui finançait, ont prouvé que lorsqu'on s'engage à prendre des responsabilités, on est capable de les assumer.

L'Organisateur de la sortie,
Daniel DELOR



Projet Européen "L'eau et la vie"

Labellisé par la Fondation à l'Education
pour l'Environnement en Europe (F.E.E.E.)

Le projet environnemental labellisé en 2000 par le Ministère de l'Environnement portant sur "l'Aménagement du Bois du Calvaire" était en cours de réalisation lorsqu'en juin 2001, la F.E.E.E. nous créait la surprise de labelliser un projet déposé quelques mois avant.

Évidemment, ce drapeau "Eco-Ecole" a été le bienvenu à REILHAC lorsque la Déléguée F.E.E.E. (Marie LEPLAY) est venue le remettre le 29 septembre 2001 ; cependant toute distinction demande des actions concrétisées.

De la rentrée scolaire 2001 à la fin d'année, les élèves ont été sensibilisés à la fragilité de l'élément naturel et indispensable à la vie qui est l'eau :

"L'EAU EST LA SOURCE DE LA VIE, L'EAU COMME LA VIE N'A PAS DE PRIX"

Actions menées

* Étude de la qualité de l'eau de la rivière AUTHRE après prélèvement au Pont de Lagarde (intervention du Centre Permanent à l'Initiation à l'Environnement : C.P.I.E.).

* Visite de la station de traitement par U.V. de BRACVILLE et de la station d'épuration de SOULEYRIE (accord de la Communauté d'Agglomération des Communes du Bassin d'Aurillac).

De 2002 à 2004, d'autres actions seront réalisées (voir ci-joint les thèmes abordés).



Pour l'Équipe Enseignante
Daniel DELOR

ECOLE DE REILHAC PROJET EUROPÉEN

Intitulé du projet : "L'EAU ET LA VIE"

THÈMES ABORDES : Les déchets, l'environnement urbain, la flore, la faune, le patrimoine naturel, la santé, l'alimentation.

** L'eau, élément fragile de la vie sur la planète

** L'eau, une ressource non inépuisable

** L'équilibre dans la nature,

Ecosystème en milieu aquatique, (faune et flore).

** L'équilibre de l'être humain

Le contact avec la nature, source d'équilibre



oui

DESCRIPTIF DU PROJET ET INITIATIVES :

** Prélèvement de la faune sur la rivière pour définir la qualité de l'eau

(Partenaire : C.P.I.E.)

** Etude de la flore en milieu humide

(Partenaire : C.P.I.E.)

** Nettoyage des berges de la rivière et du ruisseau

Tri sélectif (partenaire : municipalité)

** Etude d'un tronçon de berge

Flore et faune

** Visite de la station d'épuration d'Aurillac et d'un château d'eau

(Partenaire : Communauté d'Agglomération de Communes d'Aurillac)

** L'eau à l'école :

Education à la citoyenneté, apprendre à économiser l'eau.

Respecter les milieux aquatiques.



oui

RÉSULTATS ATTENDUS ET MISE EN VALEUR DU PROJET :

L'action entreprise par les enfants devrait avoir un impact sur la population. Réalisation d'une exposition et d'un film vidéo (Partenaire : Fédération des œuvres laïques du Cantal).



non

ASSOCIATION DES PARENTS DÉLÈVES



Planter



Toucher



Tirer

A l'occasion de cette nouvelle année 2002, le bureau présente ses meilleurs vœux aux Parents d'Élèves et Amis de l'École, et souhaite une bonne année aux enfants.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 5 octobre 2001, un nouveau bureau a été élu :

- Président : Mme DOYEN Geneviève

- Trésorière : Mme ANDRIEU Patricia

- Secrétaire : Melle BORDELAIS Cathy

- Membres : Mesdames AUSSOLEIL Sylvie, BEGUET Sandrine, BRUEL Christine, MALBOS Irène, MEYNIEL Isabelle, Monsieur LAVEISSIERE Bernard

Les quelques manifestations de l'année 2001 ont eu un grand succès. A cette occasion, le bureau remercie les habitants de la commune pour leur gentillesse et

muguet.

A la Fête de l'École, les enfants et les grands se sont tous amusés. L'A.P.E. remercie chaleureusement tous les bénévoles qui sont toujours présents lors des différentes manifestations.

La Présidente
Mme Geneviève DOYEN

L'APE s'implique dans le Péri-scolaire. Des activités diverses sont proposées aux enfants. Le financement est assuré par l'APE, la DDJS, et la Commune pour l'encadrement.

La Quille Reilhacoise

La Quille Reilhacoise créée le 20 mai 1987 fêtera ses 15 ans d'activité en 2002.

Au cours de l'année 2001, elle a organisé 2 concours pour animer le village : le 8 juillet sur le terrain de la salle polyvalente et le 5 août au bourg lors de Fête Patronale. Ces 2 concours ont connu un certain succès, ce qui prouve que ce jeu sportif n'a pas envie de disparaître.

Le bureau fait cependant appel aux bonnes volontés qui seraient intéressées pour renforcer la société.

COMPOSITION DU BUREAU :

- Président d'honneur : FAUGERE Louis
- Président actif : BARRIERE Jean
- Vice-Président : VIGNAL Roger
- Secrétaire : BARRIERE Armand
- Secrétaire Adjoint : CLAVEYROLE Marcel
- Trésorier : BARRIERE Daniel
- Trésorier Adjoint : SALES Gérard

Le Président
Jean BARRIERE



Le TELETHON à Reilhac

Samedi 8 décembre toutes les associations de Reilhac se sont associées pour organiser le TELETHON. Toutes ont montré leur capacité de mobilisation sur deux lieux stratégiques de la commune : le terrain de sport municipal et la salle polyvalente. L'Association des Parents d'Élèves a écrit Téléthon sur un panneau de 6 mètres avec des chutes de tissu, organisée des défis et un lâcher de ballon. Après une exposition de chiens la Société de Chasse nous a montré des chiens en arrêt sur caillies. Le comité des fêtes nous a fait visiter le hameaux de Brousse et Reilhaguet avec un ravitaillement convivial organisé par les habitants. Le foot a organisé des jeux pour tous avec succès. Le comité départemental d'escrime a battu un record de touches à la salle polyvalente (Plus de 400 en 6 heures). Le Tilleul Reilhacois a organisé un concours de quilles 6 heures non-stop.

Nous remercions particulièrement les personnes qui ont offert gâteaux, coussins et autres objets confectionnés. A 18 h 30 un rassemblement amical a réuni les participants avec l'aimable complicité de toutes les associations. La société de chasse s'est chargée de la logistique.

Pour une première année la réussite fut totale. Reilhac a été au rendez-vous de ce moment de solidarité nationale. La somme recueillie a dépassé les espérances des organisateurs. En effet, 11 080,30 Frs ont été versés au TELETHON.

Remercions toutes les bonnes volontés de la commune et à l'année prochaine.

Bernard LAVEISSIERE



Comité des fêtes

COMPOSITION DU BUREAU 2001

Président d'honneur : PICARD Jean-Pierre

Président actif : MAZET Pascal

Vice-présidents : LORCA Michel

TOURDE Michel

Trésorier : LABERTRANDIE Maurice

Trésorier-adjoint : CLAVEYROLES Christophe

Secrétaire : URIET Sophie

Secrétaire-adjoint : TOURDE Colette

Au mois de mars, le comité des fêtes était en sommeil.

La commission d'animation du Conseil Municipal, avec son nouvel adjoint Maurice LABERTRANDIE, a réussi en peu de temps à constituer une équipe de bénévoles performante, qui a organisé une belle fête au mois d'août.

Ce nouveau comité des fêtes remercie particulièrement les habitants de la commune pour leur généreuse participation à la quête, lors de la distribution des programmes; ainsi que les divers commerçants et sponsors.

Le concours de pétanque du vendredi soir, pour sa première édition, a connu un franc succès; ainsi que celui du samedi après-midi, où se sont affrontées une soixantaine d'équipes.

De nombreux enfants ont participé aux divers jeux organisés le samedi après-midi.

La soirée a débuté par le spectacle du clown Casimir. Celui-ci a ensuite animé la retraite aux flambeaux, accompagné du groupe **Eclipse** (Pom-Pom girls), en sillonnant les quartiers autour de la salle polyvalente.

Le karaoké du samedi soir n'a pas eu le succès escompté.

Le dimanche matin, la vente des croissants a été fort appréciée par les habitants Reilhacois.

Le dimanche après-midi, les jeux ont attiré un grand nombre de spectateurs et se sont bien déroulés.

Entre l'apéritif et le spectacle de **Succès Fou**, pour la première fois, un repas de qualité concocté par nos deux Michel du comité, a regroupé quelques 250 convives. Ce moment de convivialité est à renouveler!

Le feu d'artifice, tiré sur la place de la Mairie, a illuminé la soirée.

Enfin, un bal en plein air a clôturé la fête, dans une ambiance toute aussi chaleureuse!

Le comité des fêtes tient à remercier tous les bénévoles de la commune, et particulièrement certains membres de l'ancien comité des fêtes qui ont prêté main forte.

Le Président
Pascal MAZET



COMMISSION D'ANIMATION

Au nom de la Commission d'Animation, je m'adresserai aux représentants de toutes les associations en leur faisant part de notre reconnaissance, pour tout le dynamisme, le courage, à organiser, représenter la Commune de REILHAC dans diverses manifestations ou compétitions tout au long de l'année.

En commençant par le Club de Foot qui a vu son effectif s'étoffer avec nos voisins Naucellois, le Président Serge LEYBROS entend poursuivre sa marche en avant bien soutenu par une efficace équipe dirigeante.

Le Comité des Fêtes, sous l'impulsion de Pascal MAZET et de sa nouvelle équipe, a présenté un programme digne de ce nom pour la Fête Patronale; après une telle réussite, cela mérite confirmation... "pourquoi pas?".

Les Aînés de NAUCELLES-REILHAC confirment et ne cessent de progresser en adhérents, sous la

Présidence de Monsieur LAURENT, Naucellois et de Monsieur Lucien CLAVEYROLES, Reilhacois. Le Club manifeste une bonne santé.

Madame Geneviève DOYEN et son groupe de bénévoles œuvrent également avec sérieux, volonté, pour permettre de maintenir le bon fonctionnement des activités au sein de l'association des Parents d'Élèves.

Avec le Tilleul Reilhacois, on "tape" la boule été comme hiver, malgré les nouveaux règlements, les quelques pétanqueurs résistent et continuent à représenter de la meilleure façon REILHAC, avec Jean-Michel LARION aux commandes.

En direction de JUSSAC, arrêtez-vous au Pont de Bessou, pour mieux découvrir le Club Canin. Avec notre fidèle compagnon, dès le mois d'avril, début des entraînements et lors des compétitions organisées en septembre. Pour tous

renseignements Madame Raymonde LEVAIS, Présidente, est à notre disposition.

La Quille Reilhacoise, avec à sa tête Jeannot BARRIERE, détient toutes les "ficelles" pour attirer de nombreux professionnels de la grosse boule, lors des concours sur notre Commune et environ.

Les chasseurs, c'est du solide, du sérieux, une bonne ambiance, un groupe de personnes toujours prêt à apporter leur soutien, leur aide à toutes manifestations locales.

Une pensée également pour les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre présidé par Louis PEYRAT.

Pour terminer, un Grand Bravo à tous ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps et leur engagement pour la réussite de leur Club, Société ou Association.

Merci à Tous
L'Adjoint à l'animation
Maurice LABERTRANDIE

Les Associations

FOOTBALL CLUB REILHACOIS

La saison 2000-2001 s'est traduite à divers titres par un parcours, de septembre à juin, très enrichissant. Tout d'abord l'état d'esprit, bien dans la ligne de conduite du club, a prévalu tout au long de la saison sportive au sein de nos 4 formations. Notre club est justement reconnu à l'extérieur pour son éthique sportive et l'on peut s'en féliciter à juste titre. D'autre part les résultats en fin de saison ont été quasiment à la hauteur des objectifs fixés en début de championnat. La formation fanion s'est maintenue en Promotion en terminant à la 8^{ème} place grâce à une grosse solidarité manifestée dans des moments délicats. La formation 2 finit à une bien belle seconde place au terme d'un remarquable parcours qui lui permet, terminant meilleur second des 4 poules de 3^{ème} Division, de gravir un échelon supplémentaire et d'accéder à la 2^{ème} Division. La sympathique ambiance qui a régné au sein de la formation 3 était de bon aloi pour un groupe très rajeuni qui, aspect très intéressant, a toujours joué au grand complet. Nos féminines ont confirmé les progrès affichés terminant à la seconde place de leur critérium et remportant la finale de la coupe consolante de la coupe du Cantal.

Si l'aspect sportif tient bien évidemment le premier rang dans notre club, on n'oublie surtout pas son rôle associatif sur notre commune. Dans ce cadre là, les responsables du club ont organisé un nouveau voyage de fin de saison. La sortie à St-Cyprien du 2 au 4 juin 2001 pour les licenciés et leurs épouses restera un moment fort dans la vie de notre association sportive. Ces trois jours placés sous le signe de la détente et de la bonne humeur ont contribué à resserrer les liens qui unissent les membres du club et ont fait que chacun et chacune en gardera de bons et cocasses souvenirs...

Un petit mot concernant l'emploi jeune créé par le club, poste occupé par Nicolas RABHI. Outre ses fonctions d'animateur sportif du club (entraîneur de l'équipe féminine), il a pris en charge cette saison la responsabilité technique de l'Ecole de foot. Ayant plusieurs cordes à son arc il propose également à la jeunesse locale diverses activités, sportives ou extra-sportives, durant les vacances scolaires et ce pour le compte de l'Amicale des Parents d'Elèves.

De plus dans le cadre d'un accord il est mis à disposition de la municipalité une journée par semaine.

Résolument tourné vers l'avenir notre club s'est engagé dans un projet de fusion avec la commune de Naucelles. La mise en sommeil du club voisin a permis la venue de la quasi totalité de son effectif et un rapprochement souhaité par le bureau de notre Club. Cette démarche va



Voyages à St Cyprien



Assemblée Générale du District.
Le Président du FC Reilhac médaillé

totalemment dans la continuité de l'Entente parfaitement réussie au niveau des jeunes de notre Ecole de foot et nul doute qu'avec l'appui des deux municipalités cette fusion se concrétisera en juin prochain.

On terminera nos propos en remerciant tous les fidèles partenaires du club pour le soutien sans faille qu'ils nous manifestent depuis de nombreuses saisons nous permettant d'assurer une gestion rigoureuse et très saine de notre Club.

Le Président : Serge LAYBROS



Assemblée Générale du Club

ENTENTE JEUNES REILHAC-NAUCELLES

Cette saison 2001-2002 s'annonce sous les meilleurs auspices pour tous nos 80 jeunes licenciés(es). Mais oui !

Le nombre peut surprendre, mais la réalité est bien là ! A ce jour 80 jeunes de nos deux communes, garçons ou filles, s'adonnent à leur sport favori ballon au pied. Créée en juin 1989, l'Ecole de foot

du F.C. Reilhac s'est développée tranquillement, au gré des victoires et des défaites, des quelques larmes de déception aux chants joyeux résonnant des vestiaires, mais toujours avec cet état d'esprit volontairement orienté autour du plaisir de se retrouver entre copains pour pratiquer ce qui doit rester un jeu, tout en observant un profond respect pour tous les dirigeants bénévoles.

Au fil des saisons, le groupe s'est étoffé, footballeurs reilhacois et naucellois se fondant dans un moule indissociable, bien vivant et attachant. L'encadrement a suivi, s'est renforcé, ce rapprochement s'est transformé naturellement avec la création d'une entente en juin 99, et aujourd'hui à l'aube de cette 12^{ème} saison la ligne de conduite de notre Ecole de foot est toujours la même et il est raisonnable de dire que cette entente est une réussite.

Cette saison 8 formations composent l'effectif. Les 2 équipes débutants (6-7 ans) sont encadrées par Marc Vigneron et Grégory Farges, les poussins (8-9 ans) formant deux équipes sont sous la responsabilité de Gérard Vigneron et M. Carrière pour les 1^{ère} année avec Didier Touzy, Daniel Defiliquier et Louis Carcanague pour ceux de 2^{ème} année. Dans la catégorie benjamins (10-11 ans), deux groupes également, Daniel Degoul et Serge Leybros encadrant les 1^{ère} année alors que les 2^{ème} année sont sous la conduite de Daniel Touzy et Jean-Philippe Moncanis. L'équipe 13 ans (12-13 ans) est dirigée par Roland Mortessagne et Didier Vigneron et enfin l'équipe



15 ans (14-15 ans) est encadrée par Nicolas Rabhi et Christophe Claveyrole. Il est intéressant d'observer que trois de ces responsables sont déjà titulaires de diplômes d'éducateurs. Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi alors que les rencontres de championnat se déroulent le samedi après-midi. Les terrains de nos deux communes sont utilisés indifféremment pour toutes nos équipes.

Si l'enjeu des victoires vient naturellement dans le cœur de nos jeunes footballeurs, il n'en est pas l'objectif essentiel pour tous leurs responsables. Il en est pour preuve les diverses manifestations organisées depuis plusieurs saisons et qui ont pour but de resserrer les liens qui unissent toute notre Ecole de foot. Au gré des saisons, galette des Rois, repas de fin de saison sportive, remise de maillots par un sponsor local, déplacements pour assister à des rencontres du championnat de France de 1^{ère} division à St-Etienne et à Lyon, sortie à Grenoble pour disputer un tournoi de jeunes et la saison dernière confection de superbes KWAY pour tous nos licenciés, sont autant d'activités réalisées jusqu'à ce jour.

Ce plaisir partagé par ce groupe d'une centaine de licenciés, enfants ou adultes de nos deux communes, doit être un élément déterminant pour ce projet d'entente qui se prépare cette saison au niveau des seniors, (avec une réelle satisfaction à ce jour), avec l'accord de nos deux municipalités, et que l'on espère tous voir aboutir au printemps 2002.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Comme tous les ans, la Société de Chasse de REILHAC a fait de gros efforts de repeuplement avec plus de 450 pièces de gibier lâché, ce qui représente plus de 35 000.00 Francs (soit 5 335,72 Euros).

Le plan de chasse de 11 chevreuils a été réalisé sans difficulté ; à ce sujet, les normes sanitaires européennes nous imposent d'avoir un local servant au dépeçage et à la découpe des chevreuils ainsi qu'une chambre froide pour la conservation de la venaison. Après avoir pris contact avec les responsables municipaux, nous allons faire le maximum cette année pour que cette réalisation voit le jour sachant que les sociétaires de l'ACCA de Reilhac sont prêts à mettre la main à la pâte suivant les compétences de chacun : maçon, menuisier, plombier, carreleur...etc.

Très active au sein de l'animation de la Commune, l'ACCA a participé au Téléthon et vous propose l'organisation de la "Fête du Pain" à Reilhaguet les 6 et 7 juillet prochain.

Nous vous donnons rendez-vous pour cette agréable manifestation dans ce village authentique où la convivialité sera de rigueur.

Merci à tous les agriculteurs de la Commune qui nous accueillent sur leur terrain et aux bénévoles pour leur participation fidèle et dévouée.

Il faut savoir que la chasse est hélas, dans plusieurs communes du Cantal, la seule activité d'animation qui reste.

Le bureau

Les Associations

Le Tilleul Reilhacois

La saison 2001 a vu notre club avec ses 34 licenciés, être dans la moyenne des petits clubs affiliés au comité départemental. Avec ses 46 clubs et ses 2493 joueurs, toute catégorie confondue, la pétanque est maintenant un sport bien implanté dans notre département ; on dit un sport, car elle deviendra bientôt olympique.

Au niveau de notre commune notre club a organisé plusieurs concours de belote et concours internes, dont le challenge de Monsieur DELOR. De même, pour le comité des fêtes, le Tilleul Reilhacois a tenu la table lors de 2 concours organisés pour le week-end de la fête ; le samedi avec un concours ouvert à tous (plus de 50 doublettes se sont affrontées), et le vendredi soir avec un concours réservé aux habitants de notre commune avec une forte participation des habitants de Brousse. Ces résultats prouvent donc que la pétanque est un sport très apprécié. Nous tenons à signaler que la porte de notre club est ouverte à tous.

Le Tilleul Reilhacois a été aussi présent à tous les championnats départementaux (triplettes, doublettes, tête à tête, doublettes mixtes, et entreprises) avec divers succès ; mais l'important n'est-il pas de participer et de faire connaître notre commune !!

Nous avons présenté cette année deux équipes en coupe du Cantal et du comité ; (notre équipe de jeunes - moyenne d'âge 20 ans - et une autre d'anciens). Celle-ci, après avoir traversé un bon morceau de notre département, (premier tour : MAURIAC, les ALOUETTES, MONTSALVY en 8^{ème} de finale, PIERREFORT en quart de finale, SIRAN en demi finale, et MAURS en finale, au boulodrome d'AURILLAC, où notre équipe c'est inclinée sur la dernière triplette) a bien représenté notre village. Cette compétition s'est déroulée dans un excellent esprit, et on espère bien renouveler notre exploit la saison prochaine. Lors de notre dernière assemblée (qui fêtait déjà nos 13 ans d'existence), en présence de nombreux licenciés, de Mr LE MAIRE, et de membres du conseil municipal, après un excellent repas servi à la salle polyvalente, a eu lieu l'élection de miss pétanque qui a vu la victoire de GINETTE (alias



Sur notre photo : IBRY Philippe, DRUOT Francis, LABERTRANDIE Maurice remportent le National Trio à Clermont-Ferrand

GINETTE MAS), sous les applaudissements de toute la salle. Il ne nous manquait, pour cette manifestation, que la présence de MADAME DE FONTENAY ! GINETTE remettra-t-elle son titre en jeu ?... Affaire à suivre ! A l'aube de cette nouvelle saison que l'on souhaite aussi



faste que l'an passé, il serait bon que le même état d'esprit règne dans notre club (où vont nous rejoindre de nouveaux licenciés), et que l'on puisse organiser plus de concours internes. A ce sujet, ne serait-t-il pas possible d'organiser un concours à BROUSSE, à condition de trouver le terrain !! A propos de terrain, verrons-nous un jour la réalisation d'un terrain stabilisé, terrain qui servirait à toutes les associations, et permettrait d'organiser les CHAMPIONNATS DU CANTAL ! Il est dommage que le terrain actuel serve de piste de dérapages pour les vélos !!!

Pour l'éclairage de ce terrain communal, plusieurs clefs sont à la disposition des usagers reilhacois :

- Une clef chez Mr et Mme LARION, Lotissement des Violettes.
- Une clef chez Mr CLAVEYROLE Christophe, Cité des Landes.
- Une clef chez Mr LABERTRANDIE Maurice, Cap del COUDERC.

Il est regrettable que des vandales cassent, chaque année, le boîtier de commande électrique. Un peu de civisme ne nuit à personne !

Un repas dansant est prévu dans le courant du mois de mars, en espérant vous voir nombreux.

Tous les membres du bureau, tous les licenciés du Tilleul Reilhacois, remercient les commerçants et artisans et tous ceux qui ont aidé notre association en 2001 et souhaitent à notre commune et à tous ses habitants tous nos vœux de bonheur pour cette année 2002.

Le bureau pour la saison 2001 était composé de :

- Président d'honneur : Mr PICARD Jean-Pierre
- Président actif : Mr LARION Jean-Michel
- Vice-Président : Mr KABOUS Jean
- Trésorière : Mme LARION Martine
- Trésorier-adjoint : Mr MAS Guillaume
- Secrétaire : Mr CHARBONNEL Didier
- Secrétaire-adjoint : Mr LAVEISSIERE Bernard

A noter que Mr LARION et Mr CHARBONNEL sont membres du comité de gestion du boulodrome d'AURILLAC COMMUNAUTÉ

Le Tilleul Reilhacois
Jean-Michel LARION

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac



11 novembre 1918

L'association est affiliée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la Fédération des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, tant sur le plan national que départemental.

Les cotisations de nos adhérents sont versées à la Fédération Départementale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre du Cantal à Aurillac.

Comme chaque année, en accord avec les municipalités de Naucelles et Reilhac, les cérémonies commémoratives se sont déroulées dans une grande dignité.

Le 8 mai 2001, étant un mardi, la cérémonie a débuté : par une messe à Reilhac le samedi 5 mai 2001 à 18 h 30, pour se poursuivre le dimanche 6 mai 2001 par le dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts de Reilhac puis à Naucelles en présence des Maires des Communes respectives.

Nous remercions les Présidents d'Associations, et toute la population présente à la célébration du souvenir, afin de saluer la mémoire des victimes de guerre, morts pour la patrie.

Après la cérémonie, les Anciens Combattants, les veuves, Monsieur le Maire de Naucelles et Monsieur le Maire de Reilhac puis quelques membres du Conseil Municipal se sont réunis pour un vin d'honneur au Café SZYMANSKI à Naucelles, suivi d'un repas servi au restaurant scolaire de Naucelles, où un accueil chaleureux nous a été réservé, par tout le personnel concerné.

Nous remercions la cuisinière, les serveuses et serveurs pour leur gentillesse et leur convivialité, sans oublier Monsieur OLIVIER, Maire. Encore une fois merci.

La cérémonie du 11 novembre 2001 a été honorée comme suit :
- Dimanche 11 novembre 2001, à 10 h 00 Monument aux Morts de NAUCELLES, 10 h 45 Messe à JUSSAC, 12 h 00 Monuments aux Morts de REILHAC, puis un vin d'honneur au café SYLVIE GAMEL.

Courant Décembre, un colis de Noël sera remis aux veuves et combattants retenus à leur domicile, et qui n'ont pu assister au repas.

COMPOSITION DU BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR : Mr GERVAUX Géraud

PRÉSIDENT ACTIF : Mr PEYRAT Louis

VICE-PRÉSIDENT : Mr RIGAL Marius

VICE-PRÉSIDENT : Mr TEULIERE René

SECRETAIRE : Mr BRUEL Noël

TRESORIER : Mr FAUGERE Louis

MEMBRES : Mr AMBLARD Louis

Mr RIEU André

Mr POUNHET Robert

Mme ALRIC Yvonne

Mr GAUTHIER Jean

Mr PIERRE Henri

Mr VAURS Baptiste (porte drapeaux)



8 mai 1945

COMITÉ DE LA VALLÉE DE L'AUTRE

(Anciens combattants d'A.F.N.)

Le comité intercommunal des Anciens Combattants d'A.F.N. se maintient tant au niveau de ses effectifs que de ses activités.

Nous avons pris la relève des anciens de 14-18 pour la cérémonie du 11 novembre et dans toutes nos communes nous avons pris le relais des anciens de 39-45 concernant le 8 mai, ces derniers n'étant plus très jeunes, et nous célébrons le 19 mars 1962, date de cessez le Feu en Algérie.

Cette année, notre Assemblée Générale aura lieu à REILHAC le 17 mars, les adhérents recevront une convocation en temps utile. En ce qui concerne le voyage annuel, rien n'est encore décidé. Mais nous reconduisons notre soirée ambiance (buffet dansant) qui aura lieu le 14 septembre à JUSSAC. Nous espérons toujours autant de convives, ce qui nous permet d'alimenter nos fonds de solidarité, le premier pour des camarades dans le besoin dans des moments difficiles, et le second pour les adhérents hospitalisés ou malades à qui nous apportons un petit colis lors d'une visite amicale.

Rendez-vous donc le 17 mars pour notre cérémonie aux Monuments aux Morts, et le 14 septembre pour notre soirée. Notre ami Marius CANORD est toujours responsable pour la Commune de REILHAC.

Pour le comité
Roget PEYRAT

Les Associations

Le Col de Légal

1 - Syndicat du Col de Légal :

- création 1975
- regroupe 14 communes (Besse, Freix-Anglards, Girgols, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac, Saint-Cernin, Saint-Chamant, Saint-Cirgues de Malbert, Saint-Illide, Saint-Projet de Salers, Tournemire)
- But : la réalisation et gestion des aménagements touristiques et des équipements sportifs du Col de Légal

2 - Structure

- Foyer - gîte d'Etape / gîte de groupe 1 épis - 33 places (agrément sécurité)
- gestion du refuge de Cabrespine - 9 places
- 33 kilomètres de pistes balisées
- matériel de damage, parc de ski, raquette,...

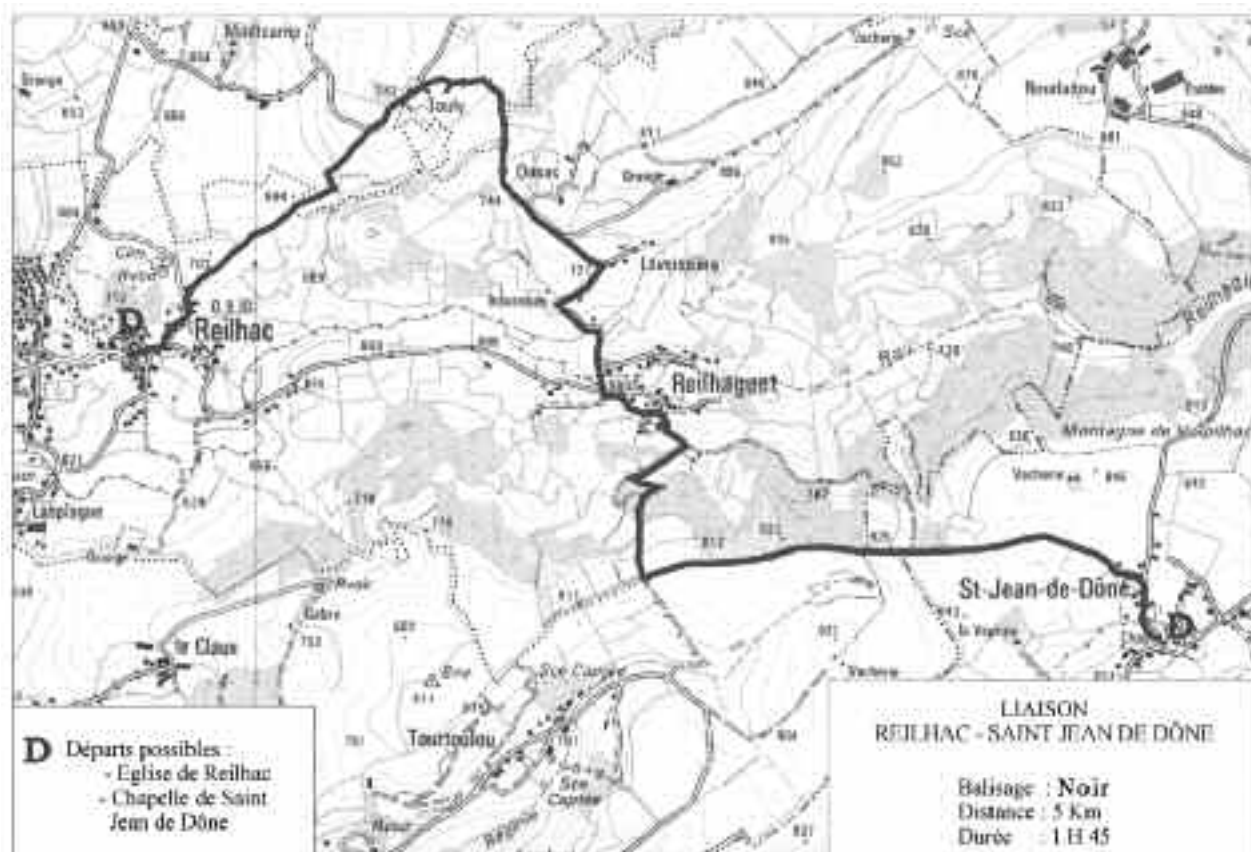
3 - Personnel

- 1 responsable de "station" recruté dans le cadre de la procédure Emploi jeune (4^{ème} année en cours)
- de 0 à 4 journaliers durant la saison hivernale
- 1 secrétaire 3h/semaine

Foyer Ski de Fond - 15140 St Projet de Salers - Tél. : 04 71 67 30 66

Le Président du syndicat est Bruno Faure, Maire de Saint-Projet. Les délégués pour Reilhac sont Christophe Claveyrolle et Bernard Laveissiere.

RANDONNÉE SUR LA COMMUNE DE REILHAC LIAISON REILHAC - SAINT-JEAN DE DÔNE



Bilan d'Activité 2001 du Club des Aînés Ruraux de Naucelles-Reilhac

L'année 2001 a encore été très riche en activités de toute sorte, pour notre CLUB des AINÉS, grâce au dynamisme et à la "jeunesse" des membres de son bureau, de son Conseil d'Administration et de tous ses adhérents.

Fort de près de 120 membres, notre CLUB a organisé, cette année 14 goûters qui se sont répartis alternativement sur REILHAC et sur NAUCELLES.

Au cours de réunions conviviales, regroupant régulièrement plus de 50 adhérents, chacun a pu participer à l'activité de son choix : belote, manille, Scrabble et autres jeux de société, et, pour les plus sportifs, a de nombreuses danses "endiablées" ou "langoureuses" : valse, tangos, paso doble, ou autres bourrées ou "Taï-tou" ; l'après-midi se poursuivant par un copieux goûter, chacun peut discuter des problèmes actuels de société, nouer de nouvelles relations et développer des liens d'amitié, de responsabilité, de solidarité et de tolérance, qui sont les principes de base du Mouvement des Aînés Ruraux.

Au cours de l'année, 4 sorties-excursions ont été réalisées, qui ont permis de visiter des sites historiques, pittoresques et la plupart du temps gastronomiques : ORADOUR-SUR-GLANE, LES MILLANDES, GRAMMAT et MOURJOU.

En outre, à l'occasion des Fêtes patronales de NAUCELLES et de REILHAC, les membres du CLUB (surtout les Dames) s'occupent traditionnellement de la réalisation et de la vente de pâtisseries, au profit de la trésorerie du CLUB. Il en est de même d'ailleurs, au cours de la manifestation Naucelloise : "MUSIQUES POUR FEVRIER", puisque notre CLUB prend régulièrement en charge la buvette et les pâtisseries de l'après-midi "THE-DANSANT", animé par un orchestre traditionnel, souvent local, de musiques et danses "de notre temps".

Comme le prévoient les statuts de notre Association, nous avons dû, en fin d'année, renouveler une partie de notre Conseil d'Administration, dont certains membres n'avaient pas souhaité engager un nouveau mandat. Lors de l'Assemblée Générale du 11 octobre dernier, trois nouveaux membres ont été élus ; il s'agit de Messieurs BOILEAU Christian, DEGUIRARD André et LAURENT Jacques.



En conséquence un nouveau bureau a été mis en place, dont la composition est la suivante :

- Président : Mr LAURENT Jacques
- Vice-Présidents : Mr CLAVEYROLE Lucien et Mr BOILEAU Christian
- Secrétaire : Mme VERNET Louise
- Secrétaire-Adjointe : Mme LAVIALLE Marie-Louise
- Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline
- Trésorière-Adjointe : Mme ESCARIO Jeanne

A l'issue de ces élections, le nouveau Président a remercié tous les membres du CLUB de l'honneur et de la confiance qu'ils lui faisaient ; il a rappelé cependant que : "...quelles que soient les qualités du Président, du bureau, et du Conseil d'Administration... c'est l'implication personnelle de chacun des membres qui fait la valeur et le dynamisme d'un CLUB comme le nôtre...". Il a voulu signaler aussi qu'il prenait les rênes d'un CLUB qui fonctionnait très bien et dont la gestion financière était très saine ; il en remerciait l'ancien bureau, et plus particulièrement son ancien Président : Mr BONHOURE René, qui depuis plus de 4 ans n'avait ménagé, ni son temps, ni sa peine, ni sa bonne volonté.

La dernière manifestation, pour le CLUB, en 2001, s'est déroulée le 6 décembre dernier à ST-CONSTANT-DE-MAURS, au cours du traditionnel repas de fin d'année, avec la participation de plus de 90 membres, et le haut patronage des Maires des 2 Communes (ou de leur représentant).

Mr l'Abbé Michel VERMANDE, notre Curé, n'a pu être des nôtres, mais avait célébré, dans la matinée, la messe en l'église de REILHAC, à l'intention de tous nos défunts. Nous l'en remercions.

Le Président, et tous les responsables du CLUB tiennent à remercier tous ceux et toutes celles qui par leur propre implication et leur dynamisme ont permis à tous de trouver au sein du CLUB, amitié, solidarité et dévouement. Ils invitent tous les nouveaux retraités (à partir de 50 ans) quel que soit leur milieu professionnel ou leur milieu social, à les rejoindre au sein de notre CLUB où l'apport de leurs idées nouvelles nous permettent de progresser et d'être des retraités toujours plus actifs.

Le nouveau Président,
Mr LAURENT Jacques



50 ans de mariage : les époux DEFILQUIER à l'honneur.
A leurs côtés le Président Jacques Laurent

Club Canin Cantalien

Cette année 2001 a été bien remplie, de plus en plus d'adhérents nous rejoignent avec leurs compagnons, car l'éducation peut commencer à partir de 4 mois.

En commençant à cet âge là, il est facile pour le maître de manager son animal et de l'éduquer par le jeu.

Avec une bonne sociabilité et une bonne obéissance, il est possible de passer la première épreuve obligatoire : le CSAU (certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation), ce certificat est délivré par un juge de la SCC.

- Pour cette année, 12 chiens du Club Canin Cantalien ont été présentés et ont obtenu la qualification "EXCELLENT". Cette épreuve s'est déroulée, lors du concours officiel "RING" répertorié au calendrier de la Société Centrale Canine, les 18 et 19 septembre.

- Sur notre terrain ce week-end là, 35 propriétaires sont venus participer aux différents échelons en RING.

Le Club Canin Cantalien a présenté :

- 3 chiens en BREVET
- 3 chiens en échelon I
- 2 chiens en échelon II
- 3 chiens en échelon III

Un beau plateau pour ce concours 2001, avec de bonnes places.

En cette fin d'année, de nombreux chiens ont été sélectionnés pour pratiquer l'AGILITY.

Nous vous donnons rendez-vous, le 28 juillet 2002.

Vous viendrez encourager nos adhérents et leurs compagnons lors de ce concours et peut être cette démonstration vous donnera envie de nous rejoindre.

Vous remarquerez que le parcours d'obstacles a été refait et peint dans sa totalité, ce qui lui donne une nouvelle allure de neuf, grâce au courage et à la motivation de Lionel ROQUESSALANE qui a fait menuisier et peintre.



De nombreuses personnes qualifiées du Club canin Cantalien sont toujours présentes pour répondre à vos questions ou vous donner des conseils pour éduquer votre chien.

Une caresse amicale pour le berger belge malinois "HOOKS de Malassagne", mascotte du Club Canin Cantalien, appartenant à Monsieur André DANCIE qui a connu son jubilé cette année, une retraite bien méritée après de nombreux succès en concours.

- HOOKS de Malassagne a représenté la Club dans beaucoup de régions de France

- Il a concouru au plus haut niveau des échelons en RING

- Il est le seul chien sur le département du Cantal à avoir participé pendant 5 années consécutives aux sélectifs pour le Championnat de France.

Nous remercions les éducateurs canins pour leur sérieux et leur motivation pour mettre les adhérents dans les meilleures conditions possibles pour travailler et nous aider à éduquer notre compagnon.

La devise du Club est : "Je l'aime, je l'éduque"

les rendez-vous au club :

- samedi après-midi à 14 h 15
- mercredi à 18 h 30 (au printemps)
- lundi après-midi à 14 h 15

Vous pouvez nous contacter par Téléphone ou Fax au : 04.71.47.27.48

Pour mémoire, le CLUB CANIN CANTALIEN vous invite :

- le 28 juillet 2002 concours AGILITY
- les 14 et 15 septembre 2002 concours RING

Ce sont des concours nationaux de la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE qui se dérouleront sur notre terrain à REILHAC.

Deux dates à ne pas manquer. Venez nombreux.

le Club Canin

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cantal

Avec Vitale, jouez la carte de la rapidité et de la simplicité

La carte Vitale est aujourd'hui l'élément indispensable pour toutes vos démarches de santé.

Acceptée par une majorité de professionnels de santé (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmacies, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes), l'utilisation de la carte Vitale vous garantit un remboursement de vos prestations sous 5 jours.

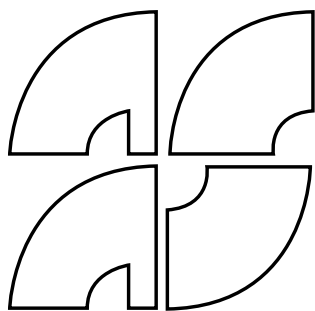
Grâce à Vitale, vos démarches sont simplifiées, puisque vous n'avez plus à adresser vos feuilles de soins à votre organisme d'assurance maladie.

Comment mettre à jour sa carte Vitale.

Afin que votre carte soit en permanence actualisée, il est nécessaire de signaler tout changement intervenant dans votre situation familiale ou professionnelle (naissance, mariage, changement de domicile...) et de fournir les pièces justificatives à votre Caisse. Quelques jours plus tard, vous pouvez alors mettre à jour votre carte Vitale, soit en l'insérant dans une des bornes de télémise à jour réparties dans le département*, soit auprès des agents d'accueil, lors de leurs permanences proches de votre domicile.

* Points de mise à jour de la Carte Vitale :

Aurillac - CPAM, MSA, Maison de la Mutualité, Mutuelle de la Fonction Publique, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, Mutuelle Générale (PTT), Centre Communal d'Action Sociale, Centre Hospitalier, Centre-Médico-Chirurgical - **Massiac** - Mairie - **Mauriac** - Centre Hospitalier, Mairie - **Mauves** - Point Public - **Murat** - Hôpital local - **Pierrefort** - Maison de retraite - **Riom-ès-Montagnes** - Espace public de services - **Saint-Flour** - Centre Hospitalier, Centre Social Communal, MSA - **Ydes** - Mairie



Atelier site
et architecture

DANIEL MAROT

S.A.R.L.

6, avenue Milhaud - 15000 Aurillac

Tél. : 04.71.48.78.20

Fax : 04.71.48.41.48

URBANISME - ARCHITECTURE
DÉCORATION INTÉRIEURE
ETUDES PAYSAGERES

MANUCENTRE



*Pêche
Chasse
Loisirs*



*Place de la Gare
15000 Aurillac
Tél. : 04 71 48 55 03*

Michel BRUEL

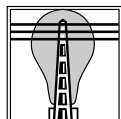
Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



- Réseaux électriques
- Lignes H.T. et B.T.
- Postes de transformation
- Travaux souterrains
- Éclairage public
- Travaux entretien
- Installations industrielles
- Lignes télécommunications
- Assainissement eau potable
- Tranchées mécanisées

15200 MAURIAC

Z.A. Lavialle

Tél. : 04 71 68 04 11 - Fax : 04 71 67 37 81

15000 AURILLAC

30, rue Jean Prévert

Tél. : 04 71 64 23 33

19200 USSEL

Le Puy Marmion

Tél. : 05 55 72 51 13

**Ligne A : REILHAC
LAISSEZ-VOUS
CONDUIRE !**

Staffus

TÉL. : 04 71 64 54 55

Dépositaire : Café-Tabac GAMEL



TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
ARTICLES FUNERAIRES
TRANSMISSIONS FLORALES

Au Rocher Fleuri

5, rue Illzach- 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 09 42 - Fax : 04 71 43 29 33

La Roseraie

15, avenue du 4 Septembre - 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 23 66 - Fax : 04 71 43 29 33



COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

AURITOIT

7, AVENUE DU GARRIC
Z.A.C DE BARADEL - B.P. 334
15003 AURILLAC CEDEX
TÉLÉPHONE 04 71 48 62 40
TÉLÉCOPIE 04 71 64 85 13

Mobilier de Bureau
Photocopieurs Fax
Fournitures de Bureau
Caisses enregistreuses
S.A.V.
BUREAUTIQUE 15000
MONTAUBAN
Aéroport
Centre Ville
Av. du Cmt d Monraisse
Bdt de Escalilliers
Av. des Prades
Av. du Plomb du Cantal

**24, av. du Cmt d Monraisse
AURILLAC Tél. 04 71 64 06 06**

FUEL - CHARBON

S.A.R.L.

Ets GIBERT

ALIMENTATION DU BÉTAIL
VOLAILLES, CHIENS, CHATS

ENGRAIS

POMMES DE TERRE

Aliment THIVAT

15250 JUSSAC

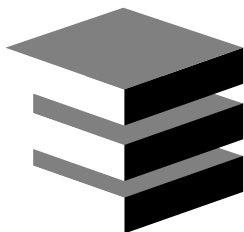
Tél. : 04.71.46.65.14



Tous ces gens sont assurés chez Groupama.
Sans se connaître, ils sont unis pour
mieux faire face quand il le faut. Ils ont
en commun une autre façon de s'assurer :
plus solidaire, plus responsable, plus
transparente.
Parce qu'ils veulent être informés aussi
bien entendus, parce qu'ils veulent
des produits d'assurance et d'épargne
adaptés à leur vie, parce qu'ils veulent
pouvoir compter sur un réseau de
proximité, ils ont choisi Groupama,
première mutuelle d'assurance, ils ont
choisi de s'assurer les uns les autres.
Pour plus de renseignements,
contactez votre conseiller Groupama.



GROUPAMA
1ère MUTUELLE D'ASSURANCE



**EUROVIA
AURILLAC**

TRAVAUX PUBLICS

ENROBE

AMENAGEMENT DE COURS

TRAVAUX PARTICULIERS

4, rue du Boudieu - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 64 58 56 - Fax : 04 71 64 24 73

Auvergne

Carburants

A. GARROUSTE

Fuel domestique - BP Super Fioul - Bois - Charbons
Ramonage - Entretien - Nettoyage de cuves
Lubrifiants Avia et Elf

adresse internet : www.auvergne-carburants.fr

Télécopie : 04 71 48 37 59

15000 AURILLAC - 1, av de Conthe
04.71.48.44.00

15300 MURAT - Chemin de la Croix Jolie
04.71.73.20.52

15500 MASSIAC - 15, rue Neuve
04.71.23.02.18

15200 MAURIAC - Av. Augustin Chauvet
04.71.67.35.27

12600 MUR DE BARREZ - Rue de la Croix Barrez
05 65 66 02 38

Ergos



LES ATOUTS D'UN PORTEUR SPÉCIALISÉ

RENAULT Agriculture
Ets Combes - 15250 NAUCELLES
Tél. : 04 71 48 85 85
Fax : 04 71 48 87 48

Bernard Cayros

Listes de mariage

Cadeaux

Arts de la table

Z.A.C. de Sistrières - 47, Avenue Georges Pompidou
Route de Clermont-Ferrand - 15000 Aurillac
Tél. : 04 71 43 40 60 - Fax : 04 71 64 15 42

PHOTO EXPRESS

*Vos photos couleur
en 1 heure*

Thierry OLS

18, rue des Carmes - AURILLAC
Tél. : 04 71 48 90 53

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>MALBOS John <i>Plombier - Incombres</i> <i>Entretien piscine</i> Téléphone : 04.71.64.08.88</p>	<p>MAUBERGER Daniel <i>Transports Médicaments</i> LASPLAGNES</p>	<p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics</i> 19, Lotissement des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p>	<p>COUDERC Pierre <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 04.71.47.21.44</p>
<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.23.50</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 04.71.47.21.41</p>
<p>LAINSCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.44</p>	<p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 04.71.47.26.16</p>
<p>FONTANILLE Marcel <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>COSTES Pierre <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p>GAMEL Sylvie <i>Bar - Tabac - Restaurant</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.20.22</p>	<p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.29.07</p>
<p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>CADAC <i>Coopérative Agricole d'Amendements Calcaires</i> LASPLAGNES Téléphone : 04.71.47.28.12</p>	<p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 15250 REILHAC Téléphone : 04.71.47.29.32</p>	<p>Merci à tous les commerçants, artisans et entrepreneurs qui participent à la réalisation de ce bulletin. <i>Faites-leur confiance</i></p>

Tiré à 500 exemplaires, ce bulletin est distribué dans chaque foyer. Il retrace la vie de notre commune pour l'année 2001. Bonne réception en espérant qu'il répondra au mieux à votre information.

l'Adjoint
André FREYSSINNIER

